

ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES

ACADÉMIES.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A PARIS,

DU 16 AU 20 AVRIL 1901,

SOUS LA DIRECTION

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE L'INSTITUT DE FRANCE.

COMPTE RENDU. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PARIS,

GAUTHIER-VILLARS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

DU BUREAU DES LONGITUDES, DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE,

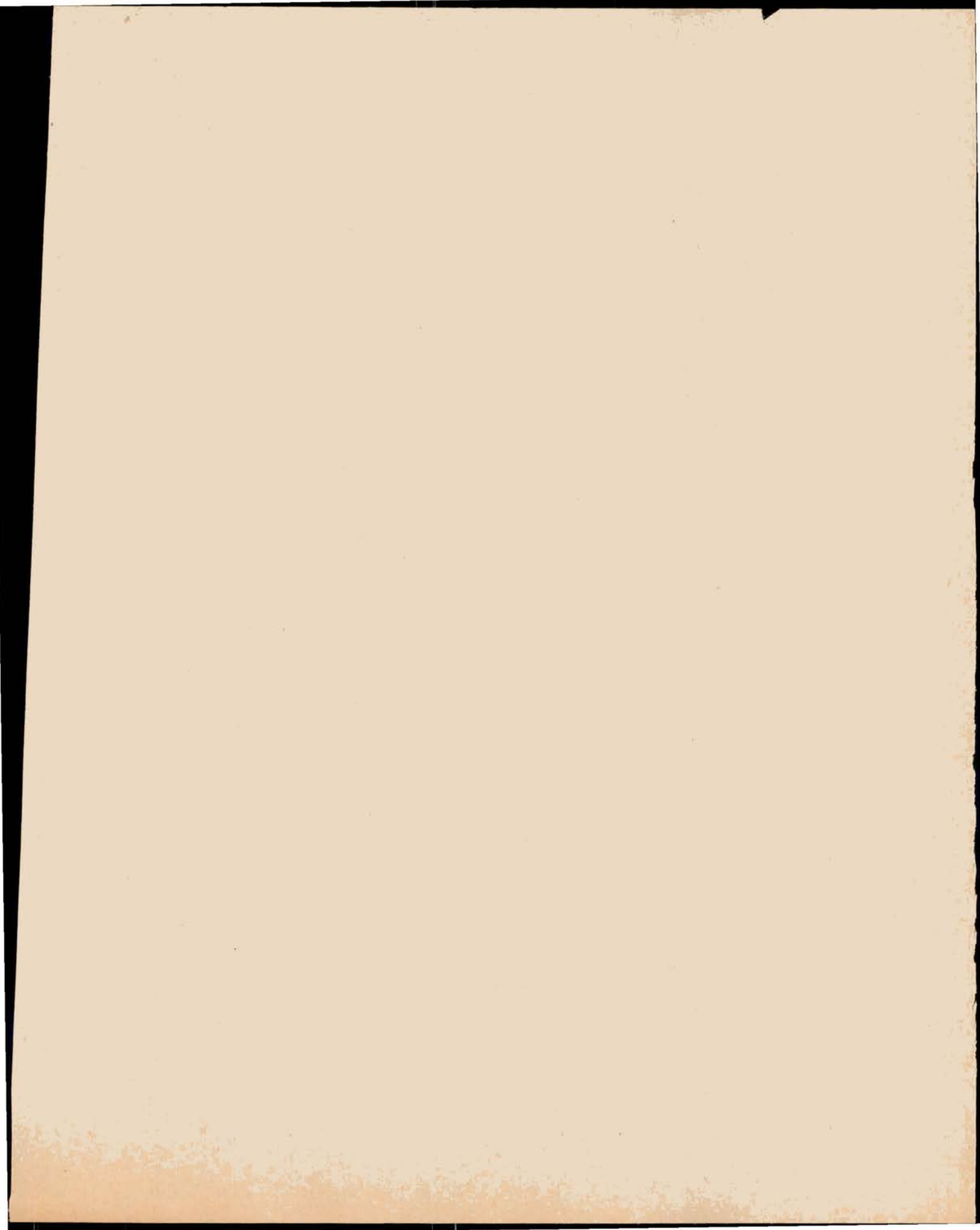
Quai des Grands-Augustins, 55.

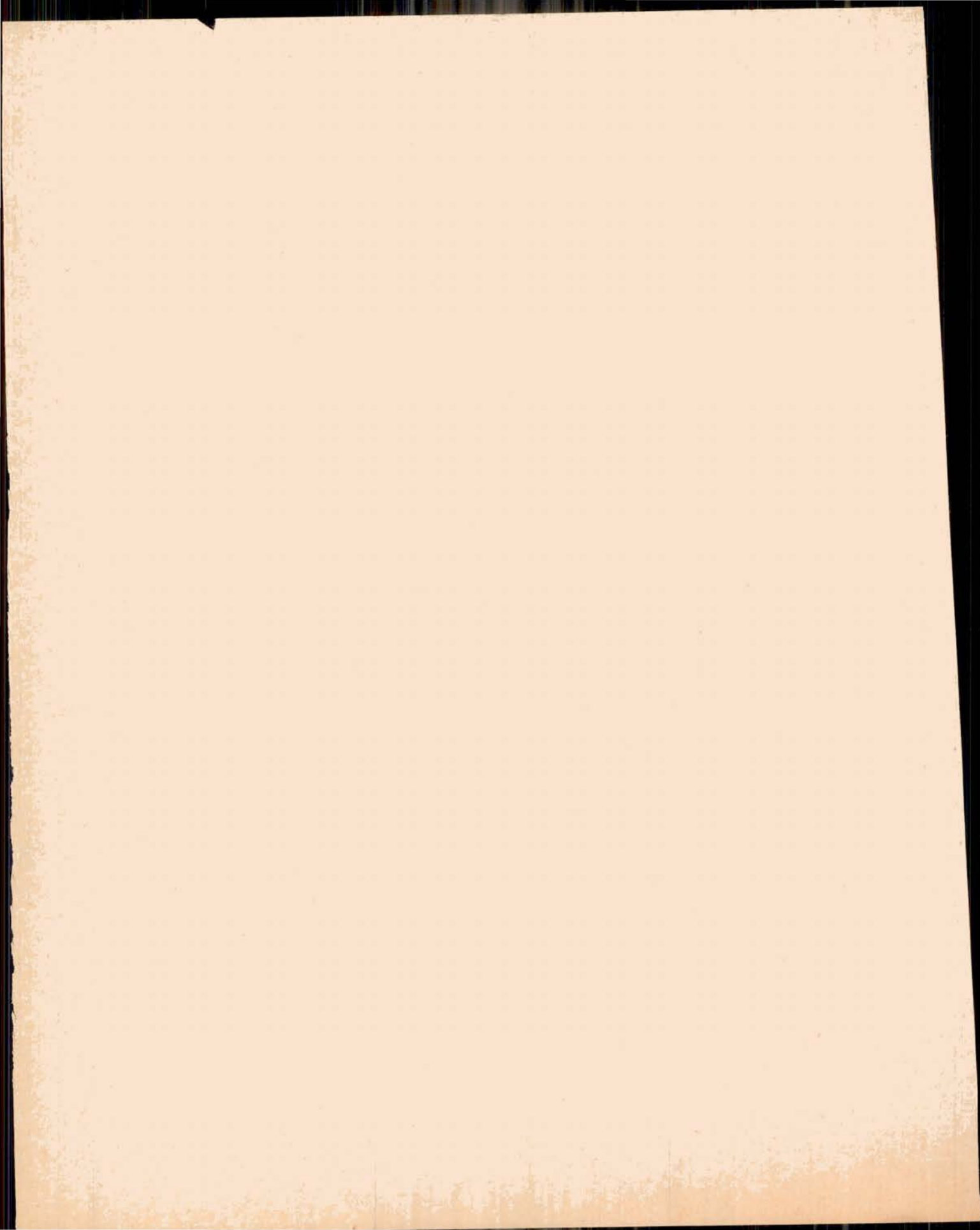
1901

Bibliothèque Maison de l'Orient



165807





ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES

ACADÉMIES.

L'Association internationale des Académies a tenu sa première Assemblée générale en 1901 à Paris, au Palais de l'Institut.

Les dix-huit Académies qui composent actuellement l'Association internationale devaient être toutes représentées à cette réunion; M. le professeur Lincoln Goodale, délégué de l'Académie de Washington, empêché par l'état de sa santé, a dû, au dernier moment, renoncer à prendre part aux travaux de la Session et s'est fait excuser.

Le présent Compte rendu de la Session de 1901 est divisé de la manière suivante :

Une Introduction comprend la liste des délégués qui ont pris part effectivement aux travaux de la Session, l'ordre du jour de la Session et la liste des pièces qui avaient été envoyées par les diverses Académies, à l'appui des propositions inscrites à l'ordre du jour.

La première Partie contient les Procès-verbaux des séances de l'Assemblée plénière et des Commissions nommées par elle.

La deuxième et la troisième Partie comprennent, de même, tout ce qui se rapporte respectivement à la Section des Sciences et à la Section des Lettres.

Enfin, nous avons reproduit dans la quatrième Partie les Statuts adoptés dans la Conférence de Wiesbaden, en les débarrassant de toutes les dispositions transitoires, dont l'effet est épuisé; et nous en avons rapproché, pour les rendre plus claires, toutes les dispositions réglementaires adoptées dans la Session qui vient de finir.

LISTE
DES
DÉLÉGUÉS DES DIVERSES ACADÉMIES
QUI ONT PRIS PART AUX TRAVAUX DE LA SESSION.

Les lettres *a* et *b* distinguent les Délégués ou les Académies appartenant soit à la Section des Sciences *a*, soit à la Section des Lettres *b*; les signes ** et * indiquent les Délégués auxquels leur Académie a remis le droit de vote soit en séance plénière **, soit dans l'une des Sections *.

1. AMSTERDAM **a*. Prof. **H.-G. van de SANDE BAKHUYSEN**, à Leyde, Président de la Section physico-mathématique de l'Académie. — Hôtel Louvois, rue de Richelieu, 11^e.
- ***b*. Prof. **H. KERN**, à Leyde, Président de la Section des Lettres. — Hôtel Louvois, rue de Richelieu, 11^e.
- b*. **M.-J. de GOEJE**, Prof. à l'Université de Leyde. — Rue de Lille, n^o 2, VII^e.
2. BERLIN ***b*. Dr. phil. **Hermann DIELS**, secrétaire perpétuel de l'Académie, Prof. à l'Université. — Hôtel Louvois, rue de Richelieu, 11^e.
- a*. Dr. phil. **Robert HELMERT**, Prof. à l'Université, Directeur de l'Institut Géodésique, à Potsdam. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.
- a*. Dr. phil. et méd. **Jakob Heinrich VAN'T HOFF**, Prof. ordinaire honoraire à l'Université, — Hôtel du Helder, rue du Helder, IX^e.

2. BERLIN.....
- b.* Dr. phil. Theodor **MOMMSEN**, Prof. à l'Université, Vice-Chancelier de l'ordre « *Pour le Mérite* » pour les Sciences et les Arts. — Hôtel Louvois, rue de Richelieu, 11^e.
 - b.* Dr. Phil. Eduard **SACHAU**, Prof. à l'Université, Directeur du Séminaire pour les langues orientales. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.
 - **a.* Dr. phil. et méd. Wilhelm **WALDEYER**, Secrétaire perpétuel de l'Académie. Prof. à l'Université, Directeur de l'Institut d'Anatomie. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.
3. BRUXELLES.....
- ***a.* Le lieutenant général de **TILLY**, Directeur de la Classe des Sciences. — Rue Saint-Honoré, n^o 141.
 - **b.* **FREDERICQ (Paul)**, Directeur de la Classe des Lettres et des Sciences morales, Prof. à l'Université de Gand. — Boulevard Magenta, n^o 95, X^e.
4. BUDAPEST.....
- **a.* **De THAN (Charles)**, Président de classe, Prof. à l'Université de Budapest. — Grand Hôtel de la Paix, boulevard des Capucines.
 - **b.* **GOLDZIHHER (Ignace)**, Prof. à l'Université de Budapest. — Hôtel de Malte, rue de Richelieu, n^o 63, 11^e.
5. CHRISTIANIA....
- ***b.* **LIEBLEIN (J.)**, Président de la Classe des Lettres, Prof. à l'Université de Christiania. — Hôtel Corneille, rue Corneille, VII^e.
6. COPENHAGUE...
- ***b.* **J.-L. HEIBERG**, Prof. de Philologie classique à l'Université de Copenhague. — Hôtel des Hautes-Alpes, rue de Richelieu, n^o 12, 1^{er}.
 - **a.* **G. ZACHARIAE**, Général de brigade, chef d'État-Major général et Directeur des travaux géodésiques en Danemark. — Hôtel Saint-James, rue Saint-Honoré, n^o 211, 1^{er}.
7. GÖTTINGUE.....
- ***a.* **EHLERS (E.)**, Secrétaire de la Société. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.
 - **b.* **LEO (F.)**, Secrétaire de la Société. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.
 - a.* **RIECKE (Eduard)**, Prof. à l'Université de Göttingue. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n^o 19, VII^e.

8. LEIPZIG..... **a. HIS (Wilhelm), Prof. d'Anatomie à l'Université de Leipzig. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n° 19, VII^e.
*b. FISCHER (A.), Prof. de langue arabe à l'Université de Leipzig. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n° 19, VII^e.
b. GELZER (H.), Prof. de Philologie à l'Université d'Iéna. Hôtel de Malte, rue de Richelieu, n° 63, II^e.
9. LONDRES..... Prof. A.-R. FORSYTH.
a. **Sir Michael FOSTER, K. C. B., Sec. R. S.
Sir Archibald GEIKIE.
Prof. E. Ray LANKESTER.
Sir Norman LOCKYER, K. C. B.
Prof. A.-W. RÜCKER, Sec. R. S.
Prof. A. SCHUSTER.
Prof. C.-S. SHERRINGTON.
Prof. Augustus WALLER.
- MM. les Délégués de la Société Royale de Londres sont descendus à l'Hôtel du Palais d'Orsay, quai d'Orsay, n° 5, VII^e.
10. MUNICH..... **a. DYCK (Walther), Prof. de Math. et Directeur de la *K. Technische Hochschule*. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n° 19, VII^e.
a. LINDEMANN (Ferdinand), Prof. de Math. à l'Université de Munich. — Rue Jacob, n° 58, VI^e.
*b. KRUMBACHER (KARL), Prof. de Philologie grecque à l'Université de Munich. — Hôtel de Malte, rue de Richelieu, n° 63, II^e.
11. PARIS..... Le Comte de LASTEYRIE, Président. — Rue du Pré-aux-Clercs, n° 10 bis, VII^e.
ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.
b. Ph. BERGER, Vice-Président. — Quai Voltaire, n° 3, VII^e.
H. WALLON, Secrétaire perpétuel. — Palais de l'Institut, quai Conti, n° 25, VI^e.
Léopold DELISLE. — Rue des Petits-Champs, n° 8, II^e.
Gaston BOISSIER. — Palais de l'Institut, quai Conti, n° 23, VI^e.
**Georges PERROT. — École Normale, rue d'Ulm, n° 45, V^e.
BRÉAL. — Boulevard Saint-Michel, n° 87, V^e.
BARBIER DE MEYNARD. — Rue de Lille, n° 2, VII^e.
SENART. — Rue François I^{er}, n° 18, VIII^e.
Eug. MÜNTZ. — Rue de Condé, n° 14, VI^e.

12. PARIS.....
ACADÉMIE DES SCIENCES
a.
- FOUQUÉ**, Président. — Rue Humboldt, n° 23, XIV^e.
BOUQUET DE LA GRYE, Vice-Président. — Rue de Belloy, n° 8, XVI^e.
M. BERTHELOT, Secrétaire perpétuel. — Palais de l'Institut, rue Mazarine, n° 3, VI^e.
****Gaston DARBOUX**, Secrétaire perpétuel. — Rue Gay-Lussac, n° 36, V^e.
MAREY. — Boulevard Delessert, n° 11, XVI^e.
MOISSAN. — Rue Vanquelin, n° 7, V^e.

Général BASSOT. — Rue de Grenelle, n° 138, VII^e.
E. PERRIER. — Rue Cuvier, n° 57, V^e.
LANNELONGUE. — Rue François I^{er}, n° 3, VIII^e.
GIARD. — Rue Stanislas, n° 14, VI^e.
13. PARIS.....
ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.
b.
- Le Comte de **FRANQUEVILLE**, Président. — Château de la Muette, XVI^e (Passy).
Albert SOREL, Vice-Président. — Rue de Vaugirard, n° 17, VI^e.
Georges PICOT, Secrétaire perpétuel. — Rue Pigalle, n° 54, IX^e.
****GRÉARD**. — A la Sorbonne, V^e.
GLASSON. — A l'École de Droit, V^e.
de FOVILLE. — Rue du Regard, n° 3, VI^e.
BROCHARD. — Boulevard Saint-Germain, n° 3, V^e.
14. S^t-PÉTERSBOURG. ****a.** **FAMINTZIN**. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n° 19, VII^e.
***b.** **Serge d'OLDENBOURG**. — Rue Racine, n° 1, VI^e.
15. ROME..... ****a.** **Angelo MOSSO**, Directeur de l'Institut physiologique, à Turin. — Avenue Jules-Janin, n° 20, XVI^e.
***b.** **Ignazio GUIDI**, Prof. à l'Université de Rome. — Hôtel de Londres, rue Bonaparte, n° 3, VI^e.
16. STOCKHOLM.....
a.
- **RETZIUS (Gustaf)**, Président de l'Académie des Sciences de Stockholm. — Hôtel du Quai Voltaire, quai Voltaire, n° 19, VII^e.

STATUTS

POUR

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES.

PROJET DE LA CONFÉRENCE TENUE A WIESBADEN.

§ 1.

1. Les Académies et Sociétés savantes représentées à Wiesbaden ont décidé de fonder une union internationale des principaux corps savants du monde entier qui prendra le nom suivant:

« Association Internationale des Académies ».

2. Les Membres de cette association sont les Académies suivantes (par ordre alphabétique):

- I. l'Académie Royale des Sciences de Prusse à Berlin;
- II. la Société Royale des Sciences à Göttingue;
- III. la Société Royale des Sciences de Saxe à Leipzig;
- IV. la Société Royale à Londres;
- V. l'Académie Royale des Sciences de Bavière à Munich;
- VI. l'Académie des Sciences à Paris;
- VII. l'Académie Impériale des Sciences à St-Petersbourg;
- VIII. l'Académie Impériale des Sciences à Vienne;
- IX. l'Académie Nationale des Sciences à Washington.

3. Seront invitées à en faire partie, les Académies suivantes (par ordre alphabétique):

- I. l'Académie Royale des Sciences à Amsterdam;
- II. l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique à Bruxelles;
- III. l'Académie Hongroise des Sciences à Budapest;
- IV. la Société des Sciences à Christiania;
- V. la Société Royale des Sciences à Copenhague;
- VI. l'Académie Royale de l'Histoire à Madrid;
- VII. l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres à Paris;
- VIII. l'Académie des Sciences morales et politiques à Paris;
- IX. l'Académie Royale Suédoise des Sciences à Stockholm.

4. L'adhésion de chacune de ces Académies résultera d'une déclaration envoyée à l'Académie de Berlin avant le premier Mai 1900.

§ 2.

1. L'admission d'une nouvelle Académie ne pourra se faire qu'à une majorité des deux tiers des Académies associées.

2. Elle ne pourra être proposée que par l'une des Académies associées.

3. Chaque Académie peut, en tout temps, se retirer en faisant une déclaration, soit au Comité (§ 9), soit à l'Assemblée générale (§ 5).

§ 3.

1. L'Association a pour but de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'intérêt général qui seront proposés par une des Académies qui en font partie et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays.

2. Chaque Académie se réserve dans chaque cas particulier, le droit de prêter ou de refuser son concours, ainsi que le choix des voies à prendre et des moyens à employer.

§ 4.

Les organes de l'Association sont:

- a. l'Assemblée générale;
- b. le Comité.

§ 5.

1. A l'Assemblée générale, chaque Académie envoie autant de délégués qu'elle le juge convenable.
2. L'Assemblée générale comprend deux sections: la section des sciences et la section des lettres.
3. Chaque Académie peut, suivant sa composition, envoyer des délégués à l'une des sections seulement ou aux deux.
4. Dans les Assemblées générales, il y a des séances plénières et des séances de section.
5. Dans les séances de sections, comme dans les séances générales, chaque Académie ne dispose que d'un vote qui doit être émis par le membre de sa délégation qu'elle aura désigné.
6. Les décisions prises par une des sections devront être simplement communiquées en assemblée plénière; elles n'ont besoin de confirmation que dans les cas où les intérêts des deux sections sont engagés. Dans les cas d'urgence, le Comité peut provoquer par voie de correspondance la décision des Académies associées.

§ 6.

1. L'Assemblée générale se tient tous les trois ans.
2. Sur la proposition du Comité ou d'une des Académies associées, sa réunion pourra être avancée ou retardée, si cette proposition est approuvée à la majorité des votes émis par les Académies.
3. Des réunions extraordinaires d'une seule section peuvent, avec l'assentiment de la moitié au moins des Académies représentées auprès de cette section, être ordonnées par le Comité.

§ 7.

La convocation d'une réunion est faite par le Président du Comité.

§ 8.

Le lieu des réunions est fixé chaque fois pour la réunion suivante, par l'Assemblée générale.

§ 9.

1. Dans l'intervalle entre deux assemblées générales, l'association est représentée par le Comité; chaque Académie y délègue un ou deux de ses membres, suivant qu'elle prend part à l'une des sections ou aux deux.

2. Dans les réunions générales du Comité, les deux délégués d'une même Académie ne disposent que d'une voix.

3. Le Comité a un Président et un Vice-Président, qui doivent appartenir à des sections différentes.

4. Le Président du Comité est le délégué de l'Académie faisant fonction d'Académie principale (§ 9, 10), et, dans le cas où cette Académie a deux délégués, celui des deux, qu'elle aura elle-même désigné.

5. Le Vice-Président est élu par le Comité en séance plénière, parmi les membres de celle des deux sections à laquelle il doit appartenir.

6. Le Comité accomplit sa tâche, suivant les cas, soit dans des réunions, soit par voie de correspondance, et cela, dans son plenum ou dans chacune de ses sections.

7. D'ailleurs, il fait lui-même son règlement.

8. Pour chaque réunion générale de l'association, il dresse un rapport sur sa gestion.

9. L'Académie faisant fonction d'Académie principale est celle du lieu dans lequel doit se tenir la plus prochaine réunion générale.

10. Le changement d'Académie principale s'effectue cependant, non pas exactement à la fin d'une réunion générale, mais à la fin de l'année civile dans laquelle s'est tenue cette réunion.

11. Les pouvoirs du Comité expirent et doivent être renouvelés au moment de ce changement.

§ 10.

Pour la prise en considération, l'étude ou la préparation d'entreprises et de recherches scientifiques d'intérêt international, des Commissions internationales spéciales peuvent, sur la proposition d'une ou de plusieurs des Académies associées, être instituées, soit par l'Assemblée générale ou l'une de ses deux sections; soit, dans l'intervalle entre deux assemblées générales, par le Comité ou l'une de ses deux sections.

§ 11.

1. L'assentiment des deux tiers des Académies associées est nécessaire pour toute modification ou toute extension des statuts.

2. Toute proposition relative à la modification ou à l'extension des statuts doit être présentée par le cinquième au moins des Académies asso-

ciées. Elle doit être transmise par écrit au Comité et contenir le libellé des décisions proposées.

3. Le Comité communique aussitôt que possible la proposition aux Académies associées. Entre cette communication et le vote sur la proposition, il doit s'écouler un intervalle d'au moins six mois.

4. Ce vote doit avoir lieu, soit en séance plénière de l'assemblée générale, soit par une déclaration envoyée au Comité.

5. Pour la prochaine Assemblée générale, la demande de deux des Académies associées sera suffisante, et il suffira aussi que cette demande soit envoyée par écrit aux autres Académies, deux mois avant la réunion de l'Assemblée.

Dispositions transitoires.

§ 12.

1. En déclarant son adhésion à l'Association, chaque Académie contracte l'obligation d'envoyer un ou deux délégués au Comité.

2. Le Président du Comité ainsi formé sera un des délégués du prochain lieu de réunion.

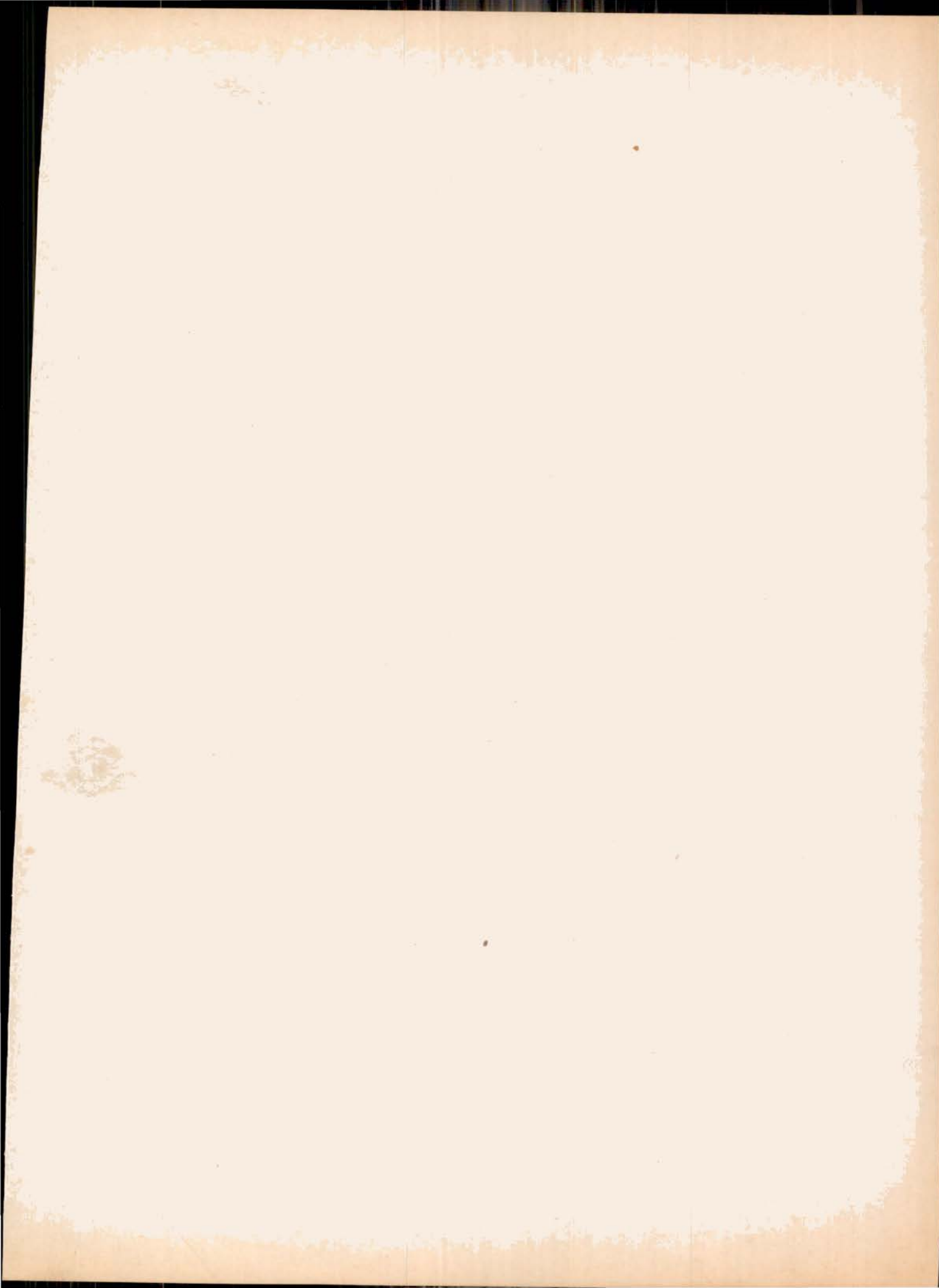
3. Le Président devra cette fois convoquer le Comité en temps utile pour la préparation de la première Assemblée générale.

§ 13.

1. Les décisions de la conférence de Wiesbaden seront soumises à la ratification des Académies représentées et de l'Académie Royale des Lincei (§ 1, 2).

2. La ratification s'effectuera par une déclaration envoyée à l'Académie de Berlin. L'Académie de Berlin communiquera cette déclaration et la sienne propre aux autres Académies.

3. Les statuts entreront en vigueur dès que six Académies auront donné leur ratification.



17. VIENNE **a.* D^r **Victor von LANG**, Prof. à l'Université de Vienne,
Secrétaire général de l'Académie des Sciences. —
Hôtel Continental, rue Castiglione, n° 3, 1^{er}.
- ***b.* D^r **Theodor GOMPERZ**, Prof. à l'Université de Vienne.
— Hôtel Continental, rue Castiglione, n° 3, 1^{er}.
- b.* D^r **Joseph KARABAČEK**, Secrétaire de la Classe phi-
losophique de l'Académie, Prof. à l'Université de
Vienne. — Hôtel de Malte, rue de Richelieu, n° 63, 1^{er}.
- b.* D^r **J.-C. JIREČEK**, Prof. à l'Université de Vienne. —
Hôtel de Malte, rue de Richelieu, n° 63, 1^{er}.
- a.* D^r **Alexander ROLLETT**, Prof. à l'Université de Graz.
— Grand Hôtel du Rhône, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5, 1^{er}.
- a.* D^r **Gustave TSCHERMAK**, Prof. à l'Université de
Vienne. — Grand Hôtel du Louvre, rue de Rivoli, n° 172, 1^{er}.
-

ORDRE DU JOUR

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

I. — Affaires d'intérêt commun aux deux Sections.

1. Projet de Règlement financier adopté par le Comité le mercredi 1^{er} août 1900 et soumis à la ratification de l'Assemblée générale. (*Voir* Compte rendu de la Session tenue à Paris par le Comité de l'Association internationale en juillet-août 1900, p. 14.)
2. Compléments qu'il y aurait lieu d'ajouter au Règlement du Comité.
3. Projet de modification aux statuts proposé par l'Académie Nationale de Washington et la Société Royale de Londres. (*Voir* le Compte rendu cité au n° 1, p. 16.)
4. Projet relatif au prêt mutuel des manuscrits, proposé par l'Académie de Berlin.
5. Fixation du lieu où se tiendra l'Assemblée générale en 1904.
6. Étude des moyens propres à préparer et à publier une édition complète des Œuvres de Leibniz. Projet présenté par l'Académie des Sciences Morales et Politiques de l'Institut de France.

II. — Propositions ressortissant à la Section des Sciences.

7. *Report on the question of the Extension of the Geodetic Arc along the 30th meridian.* Proposition de la Société Royale de Londres.
8. Projet relatif au contrôle des instruments de Physiologie, présenté par l'Académie des Sciences de Paris. Rapport de M. Marey.
9. Antrag der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften auf Bestellung einer Fachcommission für menschliche und thierische Entwicklungsgeschichte und für Anatomie des Gehirnes.

10. Communication de la Société Royale de Londres relative au *Catalogue international de Littérature scientifique* dont elle a pris la direction.

III. — Propositions ressortissant à la Section des Lettres.

11. Antrag der K. Bayer. Akademie der Wissenschaften auf die Herausgabe eines *Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit*.

12. Proposition solidaire des Académies de Leipzig, Vienne et Munich intitulée : *Plan betreffend die Herausgabe einer Realencyclopädie des Islâm*.

13. Examen de la Condition civile des étrangers dans les divers pays. Projet présenté par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France.

14. *Antrag auf Herausgabe des Mahâbhârata durch die internationale Association der Akademien*. Projet proposé par l'Académie de Vienne.

15. Projet d'un *Corpus* des Mosaïques païennes et chrétiennes jusqu'au ix^e siècle inclusivement. Présenté par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

16. Projet de création d'un Organe spécial qui aurait pour destination de publier, au fur et à mesure des découvertes, les inscriptions ne rentrant pas dans le cadre latin, grec ou sémitique, c'est-à-dire celles en diverses langues moins connues, telles que l'étrusque, l'ibère, le phrygien, le lycien, le lydien, etc. Présenté par la même Académie.

17. *Plan betreffend die Organisation der Publicationen über antike Numismatik*. Présenté par l'Académie de Berlin.

PIÈCES PRÉSENTÉES PAR LES ACADÉMIES

A L'APPUI DES PROJETS PRÉCÉDENTS.

BERLIN.

Une Note imprimée de 3 pages in-4°, portant la date du 6 décembre 1900, à l'appui du projet n° 4.

Une Note de 3 pages in-4°, portant le titre : *Plan betreffend die Organisation der Publicationen über antike Numismatik. Der Pariser Conferenz der Association 16. April 1901 zur Berathung vorzulegen*, à l'appui du projet n° 17.

LEIPZIG.

Antrag der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften auf Bestellung einer Fachcommission für menschliche und thierische Entwicklungsgeschichte und für Anatomie des Gehirnes, vorgelegt der Generalversammlung der internationalen Association der Akademien am 16. April 1901 zu Paris. Leipzig, 1901. Note in-8° de 8 pages, à l'appui du projet n° 9.

LONDRES.

Sir David Gill's draft Report on the african arc of meridian. Note in-8° de 12 pages accompagnée de 2 cartes : *Map of South Africa shewing principal triangulation completed december 1900* et *Map of the World shewing proposed triangulation in Africa connecting Struve's arc of a meridian with the Cape of Good Hope*, à l'appui du projet n° 7.

The international Catalogue of scientific literature, april 4, 1901, à l'appui du n° 10 de l'ordre du jour.

MUNICH.

Note de 3 pages in-4°, imprimée en janvier 1901, à l'appui du projet n° 11.

PARIS.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

E. MÜNTZ. — *Projet d'un « Corpus » des Mosaiques païennes et chrétiennes jusqu'au IX^e siècle inclusivement.* Note autographiée de 4 pages petit in-4°, à l'appui du projet n° 15.

Projet de création d'un Organe spécial ayant pour destination de rassembler toutes les inscriptions en langues peu connues. Note imprimée, une page in-4°, à l'appui du projet n° 16.

PARIS.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Premiers travaux de la Commission internationale de contrôle des instruments enregistreurs et d'unification des méthodes en Physiologie. Rapport présenté par M. Marey à l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies le 16 avril 1901. Note imprimée de 11 pages in-4° avec figures, à l'appui du n° 8 de l'ordre du jour.

PARIS.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Propositions présentées à l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies : 1° proposition relative à la condition civile des étrangers; 2° proposition relative à la publication des Œuvres complètes de Leibniz. Paris, 1901. Note imprimée, in-4° de 7 pages, à l'appui des projets portant les nos 13 et 6.

VIENNE.

Noté de 6 pages in-4°, imprimée en février 1901, à l'appui du projet n° 12 de l'ordre du jour.

Antrag auf Herausgabe der Mahábárata durch die internationale Association der Akademien. Note de 9 pages in-8° datée de janvier 1901, à l'appui du n° 14 de l'ordre du jour.





PREMIÈRE PARTIE.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

PREMIÈRE SÉANCE, TENUE LE MARDI 16 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 9^h30^m. M. Darboux, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui préside le Comité en qualité de délégué de l'*Académie directrice*, demande à ses confrères si, en l'absence de toute indication des statuts, il doit assumer aussi la présidence de l'*Assemblée générale*. Avec leur assentiment unanime, il prend la présidence et prononce le discours suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Fondée depuis quatorze à quinze mois seulement, notre jeune Association accomplit successivement, et sous les auspices les plus favorables, tous les actes qui ont été prévus et préparés par ses statuts. Les 19 et 20 mars de l'année dernière, à peine âgée de six semaines, elle apportait ses félicitations les plus cordiales à l'Académie de Berlin qui célébrait, dans une fête mémorable, le second centenaire de sa fondation. Le 31 juillet dernier se réunissait ici même ce que l'on peut appeler le *pouvoir exécutif*, le Comité de notre Association. Aujourd'hui, nous ouvrons notre première *Assemblée générale* et, nous avons grand plaisir à le constater, les Académies constituantes ont bien voulu se conformer à l'invitation qui leur avait été adressée. Appréciant toute l'importance de cette première réunion, elles ont tenu à assurer leur représentation de la manière la plus large, la plus complète, la mieux appropriée aussi à l'ordre du jour de la session. Des dix-huit Académies qui composent l'Association, une seule, celle de Washington, ne sera pas représentée. Le délégué qu'elle avait eu soin de désigner longtemps à l'avance, M. le professeur Lincoln Goodale, Directeur du Jardin botanique de Harvard University, retenu à Genève par une grippe persistante, nous a écrit pour nous exprimer tous ses regrets. En faisant des vœux pour le prompt et entier rétablissement du Confrère dont nous regrettons l'absence, nous souhaitons, au nom du Gouvernement français et de l'Institut de France, la plus cordiale bienvenue à tous les délégués ici présents. L'Institut, qui leur offre l'hospitalité, s'efforcera de leur rendre agréable le séjour qu'ils vont faire parmi nous. Puissent-ils emporter le meilleur souvenir de la semaine que nous allons

employer ensemble à l'organisation et aux progrès de l'œuvre pour laquelle nous sommes réunis.

Que cette œuvre réponde à des besoins reconnus, c'est ce que prouve de reste la rapidité même avec laquelle elle a réuni l'adhésion des Corps savants invités à y participer. Le temps n'est plus, et quelques-uns le regrettent, où le travail scientifique pouvait rester morcelé, où l'œuvre du savant, du lettré était celle d'un solitaire enfermé dans son cabinet.

Déjà, au début du XVII^e siècle, le chancelier Bacon avait reconnu la nécessité de faire appel à l'association pour la recherche scientifique, prise dans son ensemble, et il avait tracé le modèle d'une institution, un peu fermée peut-être, dont le but était d'étudier la nature sous toutes ses faces, de manière à étendre les connaissances et la puissance des hommes jusqu'à leurs dernières limites.

Avec sa puissante imagination, Bacon avait arrêté dans les moindres détails le plan de ce curieux établissement qu'il nommait le *Collège de l'Œuvre des six jours* ou la *Maison de Salomon*. Cette maison devait contenir des tours et des cavernes, des étangs, des puits, des jardins, des laboratoires, des instruments, des machines. Ses membres très nombreux, et portant ces noms pittoresques que Bacon excelle à trouver, devaient se partager les différents travaux : la recherche théorique sous toutes ses formes, les missions à l'étranger, l'enseignement, les applications. Plein de confiance dans ses nobles idées, Bacon demandait à son souverain les moyens de passer sans retard à l'exécution, car il n'ignorait pas que, suivant les belles expressions de Condorcet, « il est des obstacles que le temps seul peut faire disparaître et des travaux dont rien ne peut accélérer le succès et pour lesquels il faut une volonté longtemps dirigée vers le même but autant que des moyens vastes et les efforts combinés d'un grand nombre de savants ».

Vous le savez, Messieurs, le projet de Bacon n'a jamais été réalisé : j'ajoute qu'aujourd'hui il ne pourrait plus l'être. La Science, j'entends ce mot dans son sens le plus général, a pris dans nos sociétés modernes une trop grande place pour que son étude puisse être confinée dans les limites d'une institution, quelque largement conçue qu'on l'imagine. Elle se mêle à tout aujourd'hui, les Académies et les Universités même ne lui suffisent plus. Pour accroître son propre domaine ou pour répandre ses bienfaits, elle a pénétré dans les usines et dans les laboratoires industriels, dans la maison de l'ouvrier, dans la chaumière du paysan. Ses conquêtes sont incessantes et les problèmes dont ses progrès nous ont imposé l'étude ont acquis une telle ampleur qu'ils ne sauraient plus être résolus par une seule nation, quelque puissante, quelque active qu'on la suppose, et ne peuvent être abordés d'une manière véritablement utile que grâce à l'accord et au concours de l'ensemble toujours grandissant des nations civilisées.

Cet accord a déjà été obtenu pour un certain nombre de questions particulières et ce n'est pas devant vous, Messieurs, qu'il serait nécessaire de rappeler longuement les services rendus par des institutions telles que le *Bureau international des Poids et Mesures*, l'*Association géodésique internationale*, l'*Association pour la Carte du Ciel* et bien d'autres que je néglige en ce moment. L'une d'elles pourtant mérite aujourd'hui une mention toute particulière, parce qu'elle a joué un rôle important dans la formation si rapide de notre Association. Je veux parler

du *Catalogue international de littérature scientifique* qui sera dû tout entier à l'initiative de la *Société Royale*. Cette illustre Compagnie, qui a déployé dans l'exécution de son dessein une ténacité et un esprit de suite vraiment admirables, vous fera connaître, d'ailleurs, l'état très satisfaisant de cette belle entreprise et vous demandera pour elle un appui moral que, j'en suis assuré d'avance, vous n'hésitez pas à lui accorder.

Cette coopération internationale, qui a déjà fait ses preuves dans les cas où elle s'imposait, pour ainsi dire, notre Association, vous le savez, Messieurs, a pour but de l'assurer d'une manière durable, normale, universelle. La tâche que nous avons entreprise peut, sans doute, paraître difficile; mais elle est devenue tout à fait nécessaire, et les dispositions qui nous animent doivent nous donner l'assurance que nous réussirons, par nos efforts unis, à surmonter toutes ses difficultés. En constituant sous une forme visible et permanente cette *Académie universelle* qui avait été préparée et rêvée par Leibniz, dont tant d'autres rêves se sont réalisés d'ailleurs ou se réalisent sous nos yeux, notre Association rendra à la civilisation et à la Science un service dont on ne saurait exagérer la valeur.

Grâce à elle, le savant, voué aux recherches les plus délicates ou les plus abstraites, cessera de se sentir isolé, tout en conservant cette indépendance qui est le premier bien et le premier besoin du chercheur.

En rapprochant tous ceux qui s'occupent de la même branche d'études dans les différentes Académies et en leur donnant, s'ils le désirent, l'occasion de s'associer à une œuvre commune, en signalant aux gouvernements tous les projets dont la réalisation prochaine est nécessaire ou désirable, et en leur indiquant aussi les moyens d'exécuter des projets dans les meilleures conditions et avec la plus grande économie possible, en provoquant et préparant par l'entente des savants dans le domaine de la théorie les accords des peuples sur le terrain de la pratique et des faits, notre Association est appelée à devenir rapidement un des instruments les plus puissants de concorde et de progrès.

C'est avec cette ferme conviction que je déclare ouverte la première Assemblée générale de l'Association internationale des Académies. (*Applaudissements.*)

Le bureau a été ensuite constitué. M. DIELS, vice-président du Comité, a été maintenu comme vice-président de l'Assemblée générale.

Sur la proposition de M. DARBOUX, M. MOMMSEN (Berlin), Sir MICHAEL FOSTER (Londres), M. DE GOEJE (Amsterdam), sont nommés présidents d'honneur.

Sur la proposition de M. DIELS, MM. M. BERTHELOT (Paris, Académie des Sciences) et Gaston BOISSIER (Paris, Académie des Inscriptions) sont nommés présidents d'honneur.

L'Assemblée désigne comme secrétaires MM. GOMPERZ (Vienne) et MOISSAN (Paris, Académie des Sciences).

M. le Président procède ensuite à l'appel des délégués des différentes Académies, puis on arrête la liste des votants.

M. Darboux communique l'ordre du jour et fait remarquer tout d'abord que certaines questions d'un intérêt général doivent être présentées à l'Assemblée plénière. Telles sont les questions du prêt mutuel des manuscrits et du projet de publication des OEuvres complètes de LEIBNIZ.

Pour étudier la première question (prêt des manuscrits), l'Assemblée nomme une Commission qui sera composée de onze membres :

MM. LÉOPOLD DELISLE, DIELS, FOSTER, FREDERICQ, DE GOEJE, GOMPERZ, KARABACEK, KRUMBACHER, LANKESTER, MOMMSEN, PERRIER.

La Commission de la réimpression des OEuvres de LEIBNIZ comprend sept membres :

MM. BROCHARD, DARBOUX, DIELS, GRÉARD, LINDEMANN, MOMMSEN, GEORGES PICOT.

Il est entendu, du reste, d'une manière générale, que les Commissions seront ouvertes à ceux des délégués qui voudront prendre part à leurs travaux.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion du projet de règlement financier. Sur la demande du président, M. Moissan lit les différents paragraphes de ce règlement.

Projet de règlement financier proposé par le Comité de l'Association internationale des Académies dans sa session de 1900 :

Chaque Académie aura à pourvoir aux frais de voyage de ses délégués.

Les menus frais d'écriture et de correspondance seront supportés par le Vorort.

Chacune des Académies associées aura à pourvoir à l'impression des projets et des rapports qu'elle soumettra au Comité. Elle devra faire tirer ces communications à 300 exemplaires au moins, en envoyer 10 exemplaires à chaque Académie associée et 100 au Vorort. Les mêmes règles de distribution seront suivies en ce qui concerne les impressions et les traductions ordonnées directement par le Comité.

Pour ces dépenses et toutes autres dépenses d'administration, les Académies verseront au Comité une somme annuelle dont le maximum sera de 200^{fr} et qui sera fixée au commencement de chaque période de trois ans par le Comité. Il sera rendu compte à l'Assemblée générale de l'emploi des sommes qui auront été ainsi versées.

Ces paragraphes sont successivement mis aux voix.

A propos du second paragraphe, M. Georges Picot propose de remplacer dans nos imprimés le mot *Vorort* par les termes *Académie directrice*; accepté.

M. Müntz fait remarquer, au sujet du troisième paragraphe, qu'il serait utile d'adresser toutes les propositions, aux différentes Académies de l'Association, trois mois avant la réunion de l'Assemblée générale.

M. le Président fait connaître que l'Académie de Berlin a l'intention de faire une proposition analogue et annonce que la discussion de l'intéressante question soulevée par M. Müntz viendra après le vote du règlement financier.

Une discussion s'engage sur le quatrième paragraphe de ce Règlement à propos des termes *dépenses et dépenses d'administration*.

M. Dyck demande que l'on n'emploie que les mots *dépenses d'administration*. M. Diels, Sir Michael Foster, M. Darboux prennent la parole à ce sujet. Finalement une proposition de Sir M. Foster est adoptée, qui arrête le troisième paragraphe après la phrase :

Elle devra faire tirer ces communications à 300 exemplaires au moins, en envoyer 10 exemplaires à chaque Académie associée et 100 à l'Académie directrice.

Le quatrième paragraphe comprend alors les phrases suivantes :

Les mêmes règles de distribution seront suivies en ce qui concerne les impressions et les traductions ordonnées directement par le Comité. Pour ces dépenses et toutes autres dépenses d'administration, les Académies verseront au Comité une somme annuelle dont le maximum sera de 200^{fr}, etc. (le reste comme dans le texte présenté par le Comité).

L'assemblée, par un vote d'ensemble, ratifie ce règlement ainsi modifié.

M. Waldeyer, revenant sur l'idée émise précédemment par M. Müntz, demande que les propositions nouvelles soient adressées à toutes les Académies Constituantes trois mois au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

A ce sujet, M. Georges Picot fait remarquer qu'il serait bon qu'une nouvelle proposition fût faite, pour les questions non encore résolues ou ajournées par l'Assemblée générale.

Sir Michael Foster insiste pour qu'on laisse, sur ce sujet, une grande liberté à l'Assemblée générale. MM. Darboux et Dyck discutent cette question.

M. **Mommsen** propose que toutes les questions soient soumises au préalable aux différentes Académies.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité la conclusion suivante :

Des propositions nouvelles ne pourront être mises aux voix et définitivement résolues qu'après avoir été envoyées, trois mois auparavant, à toutes les Académies de l'Association internationale.

M. **Darboux** met ensuite en discussion la proposition de modification des statuts de la *National Academy* de Washington, modification approuvée par la *Royal Society* de Londres.

Il est donné lecture de la traduction française de cette proposition.

Modification aux Statuts proposée le 28 mai 1900 par la National Academy of sciences de Washington et approuvée par la Royal Society de Londres, le 6 juin 1900.

Je certifie par les présentes que, à la session de novembre 1899 de la *National Academy of Sciences*, les amendements ci-après de la section X du projet de Statuts de l'Association internationale des Académies ont été adoptés :

1. Ces commissions spéciales seront composées de délégués que les Académies pourront choisir même en dehors d'elles à raison de leur compétence relativement aux questions à discuter.

2. La date de la première réunion de ces Commissions sera fixée par le Président de l'Association ou par le Président du Comité; et, dans cette première réunion, la Commission fera elle-même son règlement.

3. Chaque commission spéciale fera un rapport, contenant telle ou telle recommandation qu'elle jugera utile, au Président du Comité, qui le transmettra aux Académies constituantes.

4. Le Président du Comité aura toutefois la faculté, s'il le juge convenable, de soumettre le rapport au Comité lui-même, avant de le transmettre aux Académies constituantes, et le Comité pourra renvoyer le rapport, pour plus ample informé, à la Commission qui l'aura présenté.

A. AGASSIZ,

Secrétaire pour l'étranger.

Sir **Michael Foster** appuie la proposition précédente et demande qu'elle soit votée; mais il accepte qu'elle soit considérée, non comme une modification des Statuts, mais comme une des parties du Règlement du Comité. M. **Georges Picot** appelle alors l'attention de l'Assemblée sur l'importance de cette innovation. Il ne veut pas entrer dans une discussion de principe, mais il fait remarquer qu'il pourra arriver qu'une Commission contienne dès lors une majorité de Membres ne faisant partie d'aucune des

différentes Académies associées. M. Diels, puis M. Gomperz, font observer que les Membres pris en dehors des Académies seront choisis à raison de leur compétence particulière, et toujours en très petit nombre.

M. Rücker demande qu'on laisse la plus grande liberté possible aux Commissions et au Comité.

M. Giard, M. Famintzin, M. Krumbacher et M. Waldeyer appuient la proposition de l'Académie de Washington, en demandant que, dans son article 1, on remplace le mot *délégués* par celui de *savants*.

M. Berthelot voudrait savoir si les Membres pris en dehors des Académies voteront dans les Commissions, ainsi que les autres Membres, ou s'il n'auront simplement que voix consultative.

M. Mommsen demande que les différents amendements présentés sur cette question soient remis par écrit au bureau. (*Adopté.*)

Enfin, sur la proposition de M. Moissan, on décide de faire traduire et imprimer la proposition de l'Académie de Washington et d'en reporter la discussion à la séance de mercredi matin.

M. le Président rappelle que les sections des Sciences et des Lettres tiendront séance l'après-midi à 2^h30^m à l'Institut.

La séance est levée à 11^h35^m.

Les Secrétaires :
HENRI MOISSAN, GOMPERZ.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

DEUXIÈME SÉANCE, TENUE LE MERCREDI 17 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 9^h30^m.

M. Moissan donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le **Président** donne la parole à M. Diels pour la lecture du rapport de la Commission chargée de l'examen du projet portant le n° 4 de l'ordre du jour et relatif au prêt des manuscrits. M. Diels indique les modifications apportées par la Commission au projet primitif.

Le nouveau projet est ainsi conçu :

Les Académies associées, par des démarches à faire auprès de leurs Gouvernements, tâcheront d'obtenir que, dans chacun de leurs pays, les bibliothèques et dépôts publics, dont la liste sera donnée préalablement par les Gouvernements respectifs, reçoivent directement tout imprimé, manuscrit ou document dont ces établissements feront la demande, à moins que des raisons sérieuses (valeur inestimable, dimensions, poids, état de conservation, contenu du manuscrit, défense réglementaire) ne s'opposent au prêt.

On propose provisoirement les conditions suivantes :

1. L'emprunteur, en chaque cas, s'obligera par écrit à conserver l'objet demandé de manière qu'il se trouve à l'abri du feu ou de tout autre risque;

2. Il s'obligera de même à réparer tout dommage qui pourrait être causé à l'objet prêté et à indemniser de sa perte jusqu'à concurrence d'une somme à déterminer par le dépôt prêteur au moment de l'expédition;

3. Il aura soin que la restitution de l'objet prêté se fasse avec toute la diligence voulue, avec un emballage conforme à celui que l'établissement prêteur aura jugé convenable pour l'envoi, et dans le terme fixé par celui-ci; et il assurera l'envoi, soit à la poste, soit à une Compagnie d'assurance, pour la somme qu'aura déterminée le propriétaire. Les frais d'envoi et d'assurance sont à la charge des emprunteurs.

Si l'on pouvait obtenir des autorités des différents pays que la visite de la douane fût supprimée pour les colis provenant de bibliothèques publiques et adressés à des établissements congénères (comme le Gouvernement des Pays-Bas l'a déjà accordé) un pareil privilège ne pourrait que rendre plus aisés les envois à effectuer et leur donner une précieuse sécurité. On s'emploiera donc à amener les Gouvernements à accorder cette faveur.

Des mesures exceptionnelles pourraient être prises à l'égard de certains établissements pour lesquels l'application des principes précédents présenterait des difficultés.

A ce sujet, M. Müntz fait remarquer qu'il serait peut-être possible de supprimer le membre de phrase « réparer tout dommage ».

M. Léopold Delisle demande s'il est bien utile que l'établissement qui fait le prêt, fixe, avant l'envoi, la valeur du manuscrit.

M. Diels, répondant à cette question, pense que cette valeur doit être indiquée avant toute expédition et qu'elle augmentera peut-être les soins qui seront donnés aux manuscrits.

M. Darboux estime que les sommes représentant l'assurance et la valeur du manuscrit peuvent être différentes.

M. Karabacek reconnaît qu'il y a en réalité deux espèces de manuscrits : les uns, pièces rares et uniques qui ne peuvent quitter la bibliothèque; les autres, dont la valeur est moins grande, peuvent être prêtés dans des conditions faciles à déterminer.

A la suite de cette discussion, M. Darboux propose d'ajouter au projet de la Commission (§ 2) :

Somme qui ne sera pas nécessairement identique à celle pour laquelle l'objet aura été assuré.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

L'ensemble du projet est ensuite soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

M. Edmond Perrier propose à l'Assemblée de déterminer le procédé par lequel les instruments scientifiques et les objets de collection pourraient être prêtés de même que les manuscrits.

Sur la demande de M. Berthelot, cette question est renvoyée à l'examen des Académies de Berlin, de Paris et de la Société Royale de Londres.

M. le Président rend compte ensuite de l'avancement des travaux des Sections des Sciences et des Lettres. Il donne lecture du rapport de la Section des Sciences sur le projet portant le n° 7 de l'ordre du jour et relatif à la mesure d'un nouvel arc de méridien, proposition de la Société Royale de Londres.

La Section des Sciences de l'Association des Académies présente à l'Assemblée plénière les remarques suivantes au sujet du projet de mesurer en Afrique un arc le long du 30° méridien, projet élaboré par Sir David Gill et proposé par la Société Royale de Londres :

Quoique plusieurs mesures d'arcs de grandes dimensions, destinées à déterminer les dimensions et la forme du géoïde, aient été exécutées ou soient en cours d'exécution, la mesure d'un arc de latitude le long du 30^e méridien, projetée par Sir David Gill, pourra avancer d'une manière extraordinaire notre connaissance de la figure du géoïde; d'abord, à raison des dimensions de l'arc qui surpassent de beaucoup celles des arcs que l'on a mesurés jusqu'à présent; ensuite, à raison de sa situation.

Les arcs les plus étendus mesurés jusqu'à présent ont une longueur de 4224^{km} et de 4730^{km}; l'arc de méridien en Afrique aura une longueur de plus de 7000^{km}; et en établissant la jonction entre cet arc et celui qui a été mesuré en Russie, on obtiendra une longueur totale de 11600^{km} surpassant le quart de la circonférence d'un méridien.

Cette grande étendue est d'un intérêt capital pour la détermination des dimensions du globe terrestre; d'autant plus qu'on ne peut s'attendre que d'ici à longtemps, on obtienne la mesure d'un autre arc de même longueur. Il est peu probable, en effet, que les mesures si importantes commencées dans l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud soient bientôt réunies et combinées de manière à ne former que les mesures d'un seul arc continu.

Au point de vue mathématique, la situation de l'arc de méridien en Afrique, des deux côtés de l'équateur, est particulièrement favorable. En combinant les mesures de cet arc avec celles que l'on a exécutées ailleurs, on sera dans les meilleures conditions pour déterminer la figure générale du géoïde.

A ce point de vue, les résultats que l'on pourra déduire des mesures de l'arc en Afrique offriront un contrôle précieux de ceux que l'on obtiendra par la mesure de l'arc du Pérou, dont la longueur sera moindre.

En réponse à la proposition de la Société Royale de Londres, énoncée dans le n^o 7 de l'ordre du jour, la Section des Sciences se permet quelques observations. Sans entrer dans le détail, elle émet le vœu que les latitudes astronomiques soient déterminées à chaque station géodésique, puisque c'est seulement de cette manière qu'il sera possible de faire des recherches sur la courbure spéciale dans les différentes parties du géoïde, recherches dont l'intérêt s'accroît de jour en jour.

On peut d'autant plus recommander cette extension des travaux, qu'elle n'augmentera pas d'une manière notable les frais de l'entreprise.

La Section se permet aussi d'appeler l'attention sur la grande importance des observations de la pesanteur et du magnétisme terrestre et des recherches géologiques, considérées non seulement en elles-mêmes, mais aussi comme supplément aux travaux géodésiques en Afrique.

Si donc l'on pouvait utiliser l'occasion qui sera ainsi offerte de faire ces observations et ces recherches, il en ressortirait un grand avantage pour la Science.

A la fin de ces remarques, la Section des Sciences propose à l'Assemblée plénière de l'Association des Académies : 1^o d'exprimer son entière et sa plus vive sympathie pour le projet de la Société Royale de Londres; 2^o de porter à la connaissance de la Société Royale de Londres et des Gouvernements intéressés cette résolution et les remarques et les observations que la Section des Sciences a cru devoir présenter.

Les conclusions et le texte du rapport précédent ne donnent lieu à aucune discussion et sont adoptés à l'unanimité.

M. le **Président** informe l'Assemblée plénière que, dans la dernière réunion de la Section des Sciences, sir M. Foster a soulevé une question très importante, en demandant par quelle méthode on fera le départ entre les questions qui peuvent être utilement soumises à l'Association et celles dont il n'y a pas lieu de provoquer l'étude ou la discussion. Cette question intéressant à la fois les Lettres et les Sciences, la Section des Sciences a décidé de la soumettre à l'Assemblée plénière. M. le Président la met donc en délibération.

Sir **Michael Foster** demande que l'on donne une forme très simple à l'acceptation ou au rejet des questions proposées. Selon lui, on doit éviter de mettre en mouvement l'Association internationale, qui possède déjà des rouages assez compliqués, pour l'étude de questions qui ne sont pas susceptibles de recevoir une solution.

M. **Famintzin** estime que la poursuite de travaux d'un intérêt général et, en particulier, de certains grands travaux d'application, ne doit pas exclure toute idée d'entreprendre et de mener à bien des études internationales purement scientifiques.

M. **Moissan** fait alors remarquer que l'Association est encore bien jeune pour entreprendre des études scientifiques internationales. Dans toute recherche, il faut une initiative et une souplesse que l'on ne rencontrera pas toujours dans une commission internationale agissant à distance. Quelque bien préparé que soit un plan d'études, il ne saurait se plier à toutes les difficultés qui se présentent.

Il estime qu'il est de l'intérêt actuel de l'Association internationale de s'occuper plus particulièrement des grandes questions d'application, dans lesquelles la méthode scientifique fournira d'importants résultats. L'Association ne doit envisager que les questions ne pouvant être résolues par une seule Académie.

M. **Famintzin** reconnaît que ces questions de recherches scientifiques internationales sont, en effet, difficiles à aborder; mais il demande qu'elles soient absolument sauvegardées.

Sir **Michael Foster** est aussi de cet avis.

M. **Waldeyer** rappelle que ce but peut être atteint, grâce à l'amendement voté la veille, d'après lequel tout projet doit être présenté aux Académies trois mois au moins avant toute discussion.

M. Darboux résume le débat et dépose sur le bureau la rédaction suivante :

A la réception de chaque proposition nouvelle, le Président du Comité provoque par correspondance un vote des Académies constituantes sur la question de savoir si la proposition est de celles qui peuvent être utilement étudiées et discutées par l'Association internationale. La proposition n'est mise à l'ordre du jour que si la majorité des Académies constituantes s'est prononcée pour l'affirmative. Dans le cas contraire, le Président du Comité fait connaître d'une manière détaillée le résultat du vote afin que les Académies qui étaient favorables à la discussion de la proposition puissent, si elles le jugent convenable, se concerter pour y donner telle suite qu'elle leur paraîtra comporter.

M. Gomperz appuie cette rédaction. Sir Michael Foster retire l'amendement qu'il avait proposé et se rallie à la proposition du Président.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est acceptée à l'unanimité.

M. le Président ouvre alors la discussion sur le projet de modification aux statuts présenté par l'Académie de Washington. Les rédactions suivantes de ce projet sont remises aux membres de l'Assemblée plénière.

TEXTE ALLEMAND.

1. Diese Fachcommissionen werden aus Gelehrten bestehen, welche die associirten Academien mit specieller Rücksicht auf ihre Qualification zur Behandlung der betreffenden Fragen bestellen werden.

2. Die erste Versammlung einer solchen Fachcommission wird von dem Präsidenten der internationalen Association oder von dem Präsidenten des Ausschusses anberaumt, und in dieser Versammlung wird jede Commission ihre Geschäftsordnung selbst feststellen.

3. Jede Fachcommission wird einen Bericht über die ihr empfehlenswerth scheinenden Vorschläge an den Präsidenten des internationalen Ausschusses erstatten, der denselben den associirten Academien übermitteln wird.

4. Der Präsident des Ausschusses soll jedoch berechtigt sein, solche Berichte, falls es ihm angemessen erscheint, vorher dem Ausschuss zu unterbreiten, und dieser soll seinerseits berechtigt sein, den Bericht an die Fachcommission zu weiterer Erwägung zurückzuleiten.

TEXTE ANGLAIS.

1. Such special Committees shall consist of delegates appointed by the constituent Academies with special reference to their qualification to deal with the questions under consideration.

2. The first meeting of such a Committee shall be called by the President of the International Association or by the President of the Council and at this meeting each committee shall adopt rules for its own guidance.

3. Each special Committee shall make a report embodying such recommendations as it may think advisable, to the President of the International Council who shall transmit the same to the constituent Academies.

4. The President of the Council shall, however, have power, if he see fit, before transmitting such reports to the constituent Academies, to submit the same to the Council, and this body shall have power to refer back the report to the Committee for further consideration.

TEXTE FRANÇAIS.

1. Ces commissions spéciales seront composées de savants que les Académies pourront choisir, même en dehors d'elles, à raison de leur compétence relativement aux questions à discuter.

2. La date de la première réunion de ces Commissions sera fixée par le Président de l'Association ou par le Président du Comité; et, dans cette première réunion, la Commission fera elle-même son règlement.

3. Chaque Commission spéciale fera un rapport, contenant telle ou telle recommandation qu'elle jugera utile, au Président du Comité, qui le transmettra aux Académies constituantes.

4. Le Président du Comité aura toutefois la faculté, s'il le juge convenable, de soumettre le rapport au Comité lui-même, avant de le transmettre aux Académies constituantes; et le Comité pourra renvoyer le rapport, pour plus ample informé, à la Commission qui l'aura présenté.

Après avoir donné lecture de l'article portant le n° 1, qui ne suscite pas de discussion, M. le Président le met aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

L'article 2 est de même, sans discussion, adopté à l'unanimité.

A propos de l'article 3, Sir Michael Foster dépose sur le bureau la rédaction suivante :

Chaque Comité spécial présentera aux Académies qui l'auront nommé un rapport sur les conclusions qui auront été adoptées. Ces Académies ou cette Académie pourront, à leur volonté, communiquer leur rapport au Président du Conseil international, qui le fera distribuer aux autres Académies associées.

M. Darboux fait remarquer qu'il faut éviter de se mettre en contradiction avec l'article 10 des statuts, qui est ainsi rédigé :

Pour la prise en considération, l'étude ou la préparation d'entreprises et de recherches scientifiques d'intérêt international, des commissions internationales spéciales peuvent, sur la proposition d'une ou de plusieurs des Académies associées, être instituées, soit par l'Assemblée générale ou l'une de ses deux Sections, soit dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, par le Comité ou l'une de ses deux Sections.

M. Schuster tient beaucoup à ce que l'on ne crée pas d'opposition entre les nominations des Commissions et du Comité.

Devant ces remarques Sir Michael Forster retire sa proposition.

M. le Président, après avoir constaté que personne ne demande plus la parole sur l'article 3 de la proposition de l'Académie de Washington, le met aux voix. L'article 3 est adopté à l'unanimité.

M. le Président lit ensuite l'art. 4. Personne ne demandant la parole, cet article est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'Assemblée vote ensuite sur l'ensemble du projet. Cet ensemble est accepté à l'unanimité.

Après avoir rappelé que la Commission de Leibniz et celle des travaux biologiques se réuniront à l'Institut le lendemain jeudi à 8^h 30^m, et qu'à 9^h 30^m il y aura séance de l'Assemblée plénière, M. le Président lève la séance à 10^h 35^m.

Les Secrétaires :
H. MOISSAN, GOMPERZ.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

TROISIÈME SÉANCE, TENUE LE JEUDI 18 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 9^h 45^m.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet du procès-verbal, M. Famintzin expose les considérations suivantes :

Déclaration concernant le § 5 des statuts.

La proposition que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale peut être résumée de la façon suivante :

Selon le § 5 : « Chaque Académie envoie autant de délégués qu'elle le juge convenable ».

Ce paragraphe ne contient aucune restriction concernant le choix des savants que les Académies constituantes jugeraient désirables de désigner comme délégués à l'Assemblée générale de l'Association.

Les cas peuvent être fréquents où, pour la délibération de projets soumis au jugement de l'Association, les Académies constituantes trouveraient nécessaire de faire appel à des savants n'appartenant à aucune d'elles.

L'Association ne peut qu'applaudir à la part que prendront ces savants distingués à notre travail commun. Ce n'est qu'en leur accordant tous les droits de Membres de notre Association, pendant la durée de l'Assemblée générale, que la réalisation de ce projet me paraît réalisable.

D'après le § 5, les Académies constituantes ont, selon mon opinion, le plein pouvoir de choisir les délégués pour l'Assemblée générale; et l'Association n'est pas en droit de faire des objections concernant les délégués désignés par les Académies constituantes.

Ces considérations, appuyées par M. Darboux, puis par M. Gomperz, sont votées par l'Assemblée.

M. Darboux fait connaître les résolutions adoptées par la Section des Sciences relativement aux projets portant les n° 8, 9 et 10 de l'ordre du jour; en particulier, il transmet à l'Assemblée le Rapport sur la proposition de l'Académie de Saxe qui lui est remis par M. His au nom de la Section des Sciences.

Proposition de l'Académie de Saxe, présentée par M. His.

Après avoir délibéré sur la proposition de la Société royale de Saxe (n° 9 de l'ordre du jour), le Comité biologique propose à l'Association la décision suivante :

1° La discussion des principes regardant l'organisation internationale des travaux sur l'embryologie de l'homme et des animaux peut, pour le moment, être remise aux Sociétés spéciales (Sociétés anatomiques).

2° L'Association nommera une Commission spéciale ayant la mission de discuter les moyens de faire avancer les études en commun sur l'anatomie du cerveau.

Elle engagera cette Commission à discuter la formation d'un système international d'établissements, qui soient destinés à développer les méthodes de recherche, à rassembler, d'après des principes uniformes, le matériel d'observation et à mettre ce dernier à la portée des savants qui pourraient en avoir besoin.

Il est donné acte à la Section des Sciences de ces Communications.

M. le **Président** donne ensuite la parole à M. Brochard pour résumer le travail de la Commission des œuvres de Leibniz.

M. Brochard s'excuse de prendre la place de MM. Lachelier et Boutroux, désignés d'abord pour représenter l'Académie des Sciences morales et politiques, et qui auraient parlé en son nom avec bien plus d'autorité et de compétence. Ils ont été empêchés au dernier moment. L'Académie des Sciences morales et politiques a proposé à l'Association internationale de préparer une édition complète des œuvres de Leibniz. Elle a pensé qu'au moment où, pour la première fois, se réunit l'Association internationale des Académies, elle ne pouvait mieux faire que d'honorer la mémoire du grand penseur qui, nos confrères allemands nous permettront de le dire, n'appartient pas seulement à l'Allemagne, mais à l'humanité tout entière. L'œuvre de Leibniz est si étendue qu'elle intéresse à quelque degré tous les savants du monde entier, quel que soit l'ordre de leurs recherches, et il n'est pas exagéré de dire que Leibniz incarne, pour ainsi dire, l'idée que nous essayons de réaliser aujourd'hui. Il est l'universalité même. Dès l'âge de 22 ans il rêvait de dresser une Revue bibliographique, un Inventaire des connaissances humaines, une Encyclopédie rassemblant toutes les sciences sous forme déductive. Toute sa vie il fut préoccupé de l'idée de constituer une langue ou caractéristique universelle. Enfin, comme le rappelait si heureusement dans son Discours d'ouverture M. le Président Darboux, il eut le premier l'idée d'organiser une Fédération des Sociétés savantes. Il a été le précurseur de notre Association, il serait juste que notre premier hommage allât vers lui.

Il est d'autant plus désirable de publier les Œuvres de Leibniz qu'il n'existe jusqu'ici aucune édition satisfaisante de ces Œuvres. Les Membres de l'Association ont sous les yeux une Note très claire rédigée par un de nos jeunes philosophes des plus remarquables, M. Louis Couturat, chargé, il y a quelques années, par le Gouvernement français d'une mission en Allemagne, qui a examiné dans la Bibliothèque de Hanovre les manuscrits inédits de Leibniz, et doit prochainement publier un volume d'œuvres inédites de ce philosophe. Il résulte de ce travail qu'à l'heure actuelle il est à peu près impossible au savant de se procurer toutes les œuvres publiées de Leibniz, éparses dans un très grand nombre d'éditions diverses. L'édition de Dutens (1768) est encore la moins incomplète. Celles de Fouché de Careil (1851-1857), d'Onno Klopp (1864-1884), d'Erdmann, de Gerhardt ne renferment qu'une partie de l'œuvre de Leibniz. Quelques-unes même laissent à dé-

sirer au point de vue de l'exactitude. Des Traités séparés, des Lettres importantes ont été disséminés dans une multitude de Recueils ou Revues, et n'ont jamais été réunis. Enfin, il existe à la Bibliothèque de Hanovre un très grand nombre de manuscrits inédits dont le bibliothécaire, M. Bodmann, a publié en 1889 et 1895 le catalogue. C'est un véritable trésor resté inconnu jusqu'à ce jour, et qu'il serait temps de révéler au public. M. Couturat, qui a pris connaissance d'une partie des manuscrits, a bien voulu m'en communiquer quelques-uns. Bien que la plupart des idées qui y sont exposées se trouvent déjà indiquées dans les autres œuvres de Leibniz, j'ai pu constater que ces études présentent le plus haut intérêt parce qu'elles mettent mieux en lumière certains points importants de la philosophie de Leibniz, qu'elles en montrent mieux l'enchaînement et la portée, et permettent même d'interpréter, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, certains points importants de cette doctrine. Il serait, d'ailleurs, superflu d'insister sur l'intérêt que présenterait, pour tous les travailleurs dans les différents ordres de Science, la publication de lettres, de notes, de réflexions ou de corrections de la main de Leibniz.

Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que l'édition dont il s'agit présentera de grandes difficultés. La richesse même de la bibliothèque de Hanovre, sans compter les lettres et les œuvres inédites conservées dans d'autres bibliothèques, est telle que M. Couturat évalue à 130 ou 140 le nombre des volumes qui seront nécessaires. On compte plus de 15 000 lettres. On rencontre parfois plusieurs copies d'un même ouvrage, écrites par des secrétaires et annotées de la main de Leibniz, avec des corrections qui se contredisent parfois et ne sont point datées. Il faudra ou tout publier ou faire un choix, ce qui paraît singulièrement hasardeux. Enfin, un seul éditeur ne saurait accomplir l'œuvre immense dont il s'agit. Le concours de plusieurs travailleurs sera nécessaire : un mathématicien, un philosophe, un théologien, un jurisconsulte, un historien ; et tous, en raison du nombre et de l'importance des lettres, devant être au courant de l'histoire littéraire du xvii^e siècle.

Quelles que soient les difficultés, il ne semble pas qu'elles doivent décourager la bonne volonté de l'Association internationale. Tous les grands philosophes des deux derniers siècles ont eu leurs éditeurs. Victor Cousin a publié les Œuvres de Descartes, et MM. Adam et Tannery en préparent une encore plus parfaite dont plusieurs volumes ont déjà paru. Une belle édition de Spinoza a été donnée à l'occasion du centenaire. L'Allemagne élève à Kant un monument digne de lui. Seul, Leibniz a été oublié. Il y a là une injustice du sort qu'il convient de réparer au plus tôt, et personne n'est plus capable de mener à bonné fin une telle œuvre que l'Association internationale des Académies. (*Applaudissements.*)

M. Darboux ouvre la discussion sur ce sujet et donne lecture des conclusions de la Commission :

En vue d'une publication projetée des Œuvres de Leibniz, dont l'exécution sera soumise à la prochaine session de l'Association, la Commission propose de confier à l'Académie des Sciences morales et politiques, à l'Académie des Sciences de Berlin et à l'Académie des Sciences de Paris, le soin de déléguer chacune un directeur. Ces trois directeurs auront pour mission : 1^o de faire appel à toutes les

bibliothèques et dépôts publics ou privés, en leur demandant de signaler toutes les pièces utiles à la publication; 2° de dresser un catalogue descriptif ou raisonné de toutes les pièces; 3° de préparer le plan méthodique qu'on pourrait adopter pour l'édition projetée.

Les directeurs pourront s'adjoindre des auxiliaires, et d'ailleurs les Académies constituantes seront invitées à déléguer des savants chargés de correspondre avec les directeurs et de leur prêter tout l'appui qui sera nécessaire.

M. **Gomperz** regrette ne pas avoir été encore autorisé par son Académie à voter ce projet, qui recevra, il en est convaincu, le meilleur accueil de l'Académie de Vienne.

M. **Diels** fait remarquer qu'il ne s'agit que d'un travail préparatoire, et que le vote sur le fond aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale, et il ne doute pas que toutes les Académies ne se rallient à cette proposition.

Personne ne demandant plus la parole sur ce sujet, M. **Darboux** met aux voix chaque paragraphe.

Les différents paragraphes, ainsi que l'ensemble de la proposition, sont adoptés à l'unanimité.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle va passer au choix de la ville dans laquelle aura lieu la prochaine Assemblée générale.

M. **Darboux** propose de se réunir à Londres.

Le vote au scrutin secret est fait suivant l'appel nominal.

Le dépouillement donne comme résultats : nombre de bulletins, 18; Londres, 18.

M. le **Président** adresse, au nom de l'Assemblée générale réunie à Paris, toutes ses félicitations à nos confrères de Londres.

Sir **Archibald Geikie** remercie l'Assemblée du choix qu'elle vient de faire, et il tient à ajouter que l'Association internationale des Académies sera reçue à Londres avec la plus grande cordialité.

La séance est levée à 11^h 15^m.

Les Secrétaires :

H. MOISSAN, GOMPERZ.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

QUATRIÈME SÉANCE, TENUE LE SAMEDI 20 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 9^h30^m.

M. le **Président** donne la parole à M. Moissan, pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le **Président** demande à l'Assemblée l'autorisation d'insérer dans les procès-verbaux les rapports *in extenso* des différentes Commissions. (Adopté.)

M. **Darboux** donne la parole à M. Gomperz, pour la lecture du rapport de la Section des Lettres.

Rapport sur les travaux de la Section des Lettres.

J'ai l'honneur de présenter à l'Association des Académies le Rapport suivant concernant les résultats obtenus par la Section des Lettres :

I. La Commission qui a été formée pour examiner le projet de l'Académie Royale des Sciences de Bavière, relatif à la publication d'un *Corpus des Diplômes grecs* du moyen âge et des temps modernes, a adopté, par *six* votes contre *un*, les résolutions suivantes :

1° L'Assemblée générale de l'Association des Académies (Section des Lettres) approuve, en principe, le projet d'une publication générale des documents grecs proposée par l'Académie de Munich.

2° Les Académies qui s'intéresseront à ce projet nommeront, par correspondance entre elles, une Commission chargée d'élaborer un plan définitif et d'étudier les détails de la publication.

3° La Commission proposera le plan définitif à la sanction de la prochaine Assemblée générale des Académies.

Ces résolutions ont été mises aux voix. Les Académies de Budapest et de Christiania se sont abstenues. L'Académie de Berlin a voté dans un sens négatif; les autres Académies ont accepté les résolutions proposées.

II. Des deux questions mises aux voix dans la première séance de la Section des Lettres, concernant l'*Encyclopédie de l'Islam*, la première, relative à l'utilité

de cette œuvre, a réuni l'unanimité des suffrages; la seconde, relative à la formation d'une Commission, a été affirmativement résolue par toutes les Académies, celles de Berlin et de Gœttingue exceptées.

Puis la Commission formée pour examiner le plan des Académies de Leipzig, de Munich et de Vienne, concernant la publication d'une pareille Encyclopédie, a été composée de neuf représentants d'Académies adhérentes à ce projet; trois des Académies qui approuvent le projet n'y étaient pas représentées. Les Académies représentées dans le Comité sont celles d'Amsterdam, de Bruxelles, de Budapest, de Copenhague, de Leipzig, de Paris (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), de Saint-Petersbourg, de Rome et de Vienne. La Commission a arrêté les décisions suivantes :

Un Comité des délégués des Académies adhérentes au projet est constitué à titre provisoire. Il est composé de MM. de Goeje, Goldziher, Buhl, Fischer, Barbier de Meynard, von Rosen, Guidi, Karabaček.

M. de Goeje, qui avait présidé la Commission constituée par le Congrès international des Orientalistes réunis à Paris en 1897, est nommé Président du nouveau Comité.

Il est décidé que les Académies qui n'ont pas pris part à la formation dudit Comité auront la faculté, soit d'élire ultérieurement un délégué, soit de renoncer à s'y faire représenter.

Le Comité se réserve d'ailleurs le droit de s'adjoindre par cooptation de nouveaux membres choisis parmi les diverses Académies.

L'Article 2 du projet de Vienne est adopté sans changement.

Conformément à l'Article 3 dudit projet, le Comité charge MM. de Goeje, Karabaček et Goldziher de rédiger un règlement.

M. Houtsma, qui a publié à Leyde, en 1899, un spécimen de la future Encyclopédie, est chargé des fonctions de rédacteur en chef de cette Commission.

Les Articles 4, 5 et 6 du projet de Vienne, relatifs à l'attribution des fonds et au règlement des frais de rédaction et d'impression, ne pourront être définitivement arrêtés que lorsque les trois membres ci-dessus désignés auront rédigé le règlement.

Le Comité décide en outre que toutes les communications concernant les questions scientifiques et financières se rattachant à l'entreprise devront être adressées directement à M. de Goeje, président du Comité, à Leyde.

III. Le projet proposé par l'Académie de Vienne concernant une nouvelle édition du *Mahâbhârata* a été discuté dans la séance de la Section des Lettres du 19, et la discussion a abouti à la proposition suivante formulée par MM. Kern et Sénart, qui a été unanimement adoptée :

« L'Association internationale des Académies, pénétrée de l'urgent intérêt que présenterait pour les études indiennes la publication d'une édition vraiment critique du *Mahâbhârata*, fait appel au Gouvernement de l'Inde en le priant de prêter à l'entreprise son concours le plus bienveillant, et d'employer d'abord l'autorité et les moyens dont il dispose pour faire préparer une liste générale et raisonnée de tous les manuscrits du *Mahâbhârata* existant dans les différentes parties de l'Inde, qui paraîtraient présenter quelque importance. »

IV. L'examen de la *Condition civile des étrangers* dans les divers pays, proposé par l'Académie des Sciences morales et politiques, a été ajourné, selon la proposition de M. Glasson, à la réunion prochaine de l'Association des Académies, en vue de laquelle M. Glasson préparera un rapport concernant ce sujet.

V. Le projet d'un *Corpus des Mosaïques* païennes et chrétiennes jusqu'au ix^e siècle inclusivement, présenté par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été discuté dans la séance de la section du 19 avril. L'on est convenu de traiter ce projet d'abord par la voie de la correspondance et de le faire examiner par un Comité composé par les diverses Académies.

VI. Le projet de création d'un *Organe spécial* qui aurait pour destination de publier, au fur et à mesure des découvertes, les inscriptions ne rentrant pas dans le cadre grec, latin et sémitique, présenté par l'Académie des Inscriptions, a donné lieu à une discussion animée et favorable à ce projet. On est convenu de traiter ce sujet par voie de correspondance.

VII. Enfin, le plan présenté par l'Académie de Berlin, relatif à l'organisation des publications concernant la *Numismatique ancienne*, a été, dans la séance du 19 avril, le sujet d'une discussion prolongée et très animée, qui a abouti à l'ajournement de la question jusqu'à la réunion prochaine de l'Association internationale.

Paris, ce 20 avril 1901.

Signé :
TH. GOMPERZ.

M. Darboux fait observer que l'Assemblée n'a qu'à prendre connaissance des décisions de la Section des Lettres.

M. Helmert demande la parole, pour fixer la forme sous laquelle les décisions de l'Assemblée générale relatives à la mesure de l'arc du 30^e méridien en Afrique devront être transmises aux différents Gouvernements. Il estime que l'on doit suivre la voie diplomatique de façon à en saisir directement les États intéressés.

M. le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Waldeyer propose que le Président fasse connaître par voie diplomatique les délibérations de l'Association internationale aux trois Gouvernements dont l'arc à mesurer doit traverser ou longer les États, ainsi qu'aux Gouvernements de la Russie et de la Turquie.

M. Helmert pense qu'il est bien suffisant de prévenir les trois Gouvernements anglais, allemand et belge.

M. de Tilly fait remarquer que c'est à l'État indépendant du Congo que la demande doit s'adresser.

M. le Président fait connaître qu'après avoir pris des informations, il ne voit aucune difficulté à adopter la marche suivante : Le Président de l'Association transmettrait la résolution adoptée au Gouvernement français qui se chargerait de la communiquer par la voie diplomatique aux Gouvernements qui seront désignés par l'Association.

La discussion étant épuisée, M. Darboux met aux voix la proposition de transmettre la résolution de l'Assemblée, relative à la mesure d'un nouvel arc du méridien, aux Gouvernements anglais et allemand, ainsi qu'à l'État indépendant du Congo.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Gomperz tient à faire remarquer, avant de clore la séance, que les propositions non résolues peuvent être ajournées, reprises par les Académies, discutées par les Commissions, ou renvoyées à la prochaine Assemblée générale de Londres.

M. Darboux demande s'il reste quelque proposition à présenter à l'Assemblée générale de Paris, en faisant remarquer que, si aucun délégué ne demande la parole, la séance va être levée.

Sir Archibald Geikie remercie alors M. le Président pour sa grande amabilité et pour la bonne grâce et l'énergie qu'il a apportées à la direction des débats.

M. Darboux répond que l'Association internationale des Académies doit le succès de ses travaux à tous les délégués, qui, sans cesse, ont cherché et ont réussi à aplanir toutes les difficultés. (*Applaudissements.*)

Pour lui, avant de rentrer dans le rang et de transmettre les pouvoirs de l'Association à la *Royal Society* qui, à partir du 1^{er} janvier prochain, deviendra l'Académie directrice, il tient à remercier Sir Archibald Geikie et tous les délégués de leur extrême bienveillance, en les assurant que les quelques jours qu'il vient de passer au milieu d'eux lui laisseront un des meilleurs et des plus précieux souvenirs de sa carrière scientifique. Il adresse les remerciements de l'Assemblée à M. H. Diels, vice-président, un des ouvriers de la première heure, et à tous les membres du Bureau;

M. His, vice-président de la Section des Sciences, MM. Gomperz et Moissan, secrétaires de l'Assemblée plénière, MM. Van de Sande Bakhuysen et E. Müntz, secrétaires de la Section des Sciences et de la Section des Lettres. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Moissan pour la lecture du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 10^h10^m.

Les Secrétaires,
H. MOISSAN, GOMPERZ.

PIÈCES ANNEXES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

I.

Procès-verbal de la Commission nommée pour étudier le projet relatif au prêt des manuscrits, etc., présenté par l'Académie de Berlin.

La Commission s'est réunie le mardi 16 avril à 4^h 30^m, sous la présidence de M. **DIELS**. Elle a adopté le projet qui a été rapporté et a reçu l'approbation de l'Assemblée plénière dans la séance du 17 avril (voir p. 24).

II.

Procès-verbal de la Commission nommée pour étudier les moyens propres à préparer et à publier une édition complète des OEuvres de Leibniz. Projet présenté par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France. N° 12 de l'ordre du jour.

La séance est ouverte le 18 avril 1901 à 8^h 30^m, sous la présidence de M. **DARBoux**.

M. **BROCHARD** expose l'importance de cette question (voir Assemblée générale, séance du jeudi 18 avril 1901, p. 32).

A la suite des paroles prononcées par M. **BROCHARD**, MM. **HERMANN DIELS** et **MOMMSEN**, au nom de l'Académie de Berlin, déclarent s'associer à la proposition de l'Académie des Sciences morales et politiques, et lui expriment leurs remerciements.

Sur une observation de M. **MOMMSEN**, il est d'abord entendu, la question n'ayant pas encore été soumise à l'examen des Académies, qu'il ne s'agit encore que d'un examen préparatoire. Il faut préparer les voies à une publication éventuelle, la décision ne devant être prise que lors de la prochaine réunion de l'Association internationale.

M. **HERMANN DIELS** explique que l'édition des OEuvres de Leibniz devrait, autant que possible, suivre l'évolution de ce puissant génie, qui allait toujours de l'avant et ne cessait jamais d'étendre et d'approfondir ses

recherches. Il donne lecture d'une lettre de M. Harnack, de l'Académie de Berlin, qui approuve pleinement l'idée soumise à l'Association internationale et indique quel devrait être, selon lui, le plan de l'édition projetée. Il faudrait, dans une première partie, placer toutes les OEuvres publiées du vivant même de Leibniz, ou désignées par lui pour être publiées. Une seconde partie contiendrait la Correspondance; et, dans une troisième, figureraient toutes les autres OEuvres.

M. Mommsen pense que l'on devrait classer les OEuvres de Leibniz selon les ordres de sciences auxquelles elles se rapportent.

M. Brochard fait remarquer que l'ordre indiqué par M. Harnack paraît préférable; et, pour la Correspondance, l'ordre chronologique devrait être suivi, car les mêmes lettres traitent souvent de sujets différents. Ainsi, dans l'édition Gerhardt, certaines lettres adressées à Malebranche et classées dans la partie philosophique traitent de mathématiques; d'autres, adressées à Tschirnhaus et placées dans les lettres mathématiques, traitent en réalité de sujets philosophiques.

M. Darboux fait remarquer qu'on s'est trouvé en présence de la même difficulté pour la nouvelle édition des OEuvres de Descartes, qui se publie sous les auspices du Gouvernement français.

M. de Lasteyrie pense qu'il serait nécessaire tout d'abord de dresser un catalogue exact et raisonné de toutes les OEuvres de Leibniz actuellement existantes.

M. Mommsen ajoute qu'il conviendrait d'adresser un appel à toutes les bibliothèques ou collections publiques ou privées, où peuvent se trouver encore des OEuvres inédites de Leibniz.

Pour l'organisation du travail, M. Mommsen pense que les Académies de Berlin et de Paris devraient désigner deux directeurs qui prendraient la responsabilité de l'œuvre entreprise, s'adjoindraient les collaborateurs nécessaires, et donneraient aux premiers travaux préparatoires l'unité indispensable.

M. Darboux estime qu'il faudrait au moins trois directeurs, car il serait nécessaire que la Science positive fût représentée en même temps que la Philosophie.

M. Georges Picot, tout en approuvant l'idée de M. Mommsen, pense qu'il ne faudrait pas trop isoler les directeurs choisis des Académies qui forment l'Association, et qu'il conviendrait de trouver un moyen de les faire participer toutes à l'œuvre commune.

Après un échange de vues sur différents points de détail, la Commission se met d'accord sur la proposition qui devra être présentée à l'Assemblée plénière. (*Voir cette proposition p. 33.*)

DEUXIÈME PARTIE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SECTION DES SCIENCES).

PREMIÈRE SÉANCE, TENUE LE MARDI 16 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 2^h30^m.

Les Membres de la Section désignent comme Vice-Président M. His (Leipzig) et comme Secrétaires, MM. Van de Sande Bakhuysen (Amsterdam) et Moissan (Paris, Académie des Sciences).

M. le **Président** rappelle que les propositions soumises à la Section des Sciences portent les nos 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour remis à tous les Membres. Il propose tout d'abord de nommer deux Commissions : l'une qui étudiera la proposition n° 7 faite par la Société Royale de Londres, et l'autre qui s'occupera des deux questions de Biologie.

La première Commission, dite du *trentième méridien*, est composée de :

MM. BAKHUYSEN, GÉNÉRAL BASSOT, BOUQUET DE LA GRYE, DARBOUX, DYCK, FORSYTH, HELMERT, LINDEMANN, LOCKYER, SCHUSTER, DE TILLY, GÉNÉRAL ZACHARIAE.

La Commission de Biologie comprendra :

MM. EHLERS, FAMINTZIN, M. FOSTER, GIARD, HIS, LANNELONGUE, MAREY, MOSSO, PERRIER, RETZIUS, RIECKE, ROLLET, SHERRINGTON, SCHUSTER, WALDEYER, WALLER VAN T'HOFF.

La Section renvoie les questions 8 et 9 à la Commission de Biologie.

M. le **Président** propose de discuter d'abord, et en séance générale, la proposition portant le n° 10 : « Communication de la Société Royale de Londres, relative au *Catalogue international de littérature scientifique*, dont elle a pris la direction ».

M. **Darboux** expose l'état de la question et rappelle avec quel dévouement, quel esprit de suite et quelle persévérance la publication d'un

Catalogue international de littérature scientifique, classé par ordre de matières, a été entreprise et poursuivie depuis 1896 par la Société Royale de Londres.

Sir **Michaël Foster** donne quelques détails sur l'avancement de cette œuvre bibliographique, qui est en très bonne voie et se poursuit régulièrement.

M. **Van t'Hoff** rapporte que le Ministère allemand a voté les fonds nécessaires à l'exécution de la part de ce travail qui revient à l'Allemagne. Le Bureau régional a été constitué, et il ne reste plus qu'à poursuivre la création d'un Comité scientifique, auquel le Bureau régional aura recours dans le cas où des difficultés se présenteraient.

M. **Famintzin** annonce que plusieurs réunions ont été tenues à Saint-Pétersbourg, à ce sujet, pendant cet hiver, et que l'organisation du Bureau régional est en bonne voie.

M. **Mosso** déclare que l'Italie a formé son Bureau régional et que les Membres en ont été choisis dans différentes parties du royaume.

M. **Darboux** fait connaître que, pour la France, le Bureau régional a été constitué et se compose d'autant de membres que le Catalogue comporte de sciences différentes. Il ajoute que l'analyse des travaux a commencé à partir du 1^{er} janvier 1901 et que les fiches des trois premiers mois sont déjà faites en partie. Il espère que l'accueil fait en France au nouveau Catalogue permettra de dépasser rapidement le nombre des souscriptions promises.

M. le **Président** propose à la Section des Sciences d'adresser des remerciements à la Société Royale de Londres comme un hommage rendu à l'œuvre importante qu'elle a bien voulu entreprendre. (*Adopté.*)

M. le **Président** constate que l'ordre du jour de la Section ne comprend plus que les questions dont l'examen a été renvoyé, soit à la Commission du trentième méridien, soit à la Commission biologique. Il propose donc de lever la séance pour permettre à ces deux Commissions de se réunir immédiatement.

A ce sujet, Sir **Michael Forster** demande de quelle façon les Sections

pourront être saisies régulièrement des questions à discuter et comment on reconnaîtra l'intérêt international des différentes questions:

M. His demande que les questions soient toujours renvoyées aux Sections avant d'être discutées par l'Assemblée générale.

Au contraire, M. Rücker désire que la question soit discutée en Assemblée générale avant de parvenir aux Sections, puis aux Commissions. Il dépose sur le bureau la proposition suivante: « Avant de soumettre à un Comité spécial une question transmise à l'Association, la Section intéressée devra la prendre en considération préliminaire. La Section devra décider si la question peut être résolue sans coopération internationale, ou s'il y a quelque raison spéciale pour que l'Association s'en charge. »

M. Lindemann pense qu'au préalable les différentes Académies doivent être consultées.

M. Forsyth ajoute que les Comités ont intérêt à ne discuter que les questions véritablement internationales.

M. Darboux fait remarquer que toutes ces questions, étant d'ordre général, seront renvoyées à la prochaine réunion de l'Assemblée plénière. (Voir p. 27.)

La séance est levée à 4^h 10^m.

Les Secrétaires,
BAKHUYSEN, MOISSAN.

SECTION DES SCIENCES.

DEUXIÈME SÉANCE, TENUE LE MARDI 16 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 5^h 30^m.

M. le Président rend compte du travail des Commissions.

La Commission de Géodésie a accueilli avec la plus grande faveur le projet relatif à la mesure du trentième méridien; la situation de l'arc qu'il s'agit de mesurer en Afrique est particulièrement favorable puisqu'il s'étend des deux côtés de l'équateur. La Commission toutefois émet le vœu que les latitudes astronomiques soient déterminées à chaque station géodésique et elle appelle l'attention sur le haut intérêt qu'il y aurait à accom-

pagner aussi les mesures géodésiques d'observations relatives à la pesanteur et au magnétisme terrestre ainsi que de recherches géologiques.

Les conclusions de la Commission sont votées à l'unanimité. Elles seront présentées à l'Assemblée générale. (*Voir p. 25.*)

La Commission de Biologie a examiné le projet n° 8 relatif au contrôle des instruments de Physiologie, présenté par l'Académie des Sciences de Paris, et propose d'adopter les conclusions du rapport de M. Marey. (*Adopté à l'unanimité.*)

Elle ajoute que la question n° 9 sera rapportée ultérieurement.

La séance est levée à 5^h 50^m.

Les Secrétaires,
BAKHUYSEN, MOISSAN.

SECTION DES SCIENCES.

TROISIÈME SÉANCE, TENUE LE JEUDI 18 AVRIL 1901.

Présidence de M. His.

La séance est ouverte à 8^h 30^m par M. His, Vice-Président.

La discussion de l'article 9 de l'ordre du jour, qui avait été suspendue le 16 avril, est reprise.

M. le Président dépose sur le bureau la rédaction suivante, adoptée par la Commission de Biologie :

« Après avoir délibéré sur la proposition de la Société Royale de Saxe (n° 9 de l'ordre du jour), la Commission de Biologie propose à la Section des Sciences de décider que :

1° La discussion des principes regardant l'organisation internationale des travaux sur l'embryologie de l'homme et des animaux peut être, pour le moment, transmise aux sociétés spéciales (Sociétés anatomiques).

2° L'Association nommera une Commission spéciale ayant la mission de discuter les moyens de faire avancer les études en commun sur l'anatomie du cerveau.

Elle engagera cette Commission à discuter la formation d'un système international d'établissements qui soient destinés à développer les méthodes de recherches, à rassembler d'après des principes uniformes le matériel

d'observation, et à mettre ce dernier à la portée des savants qui pourraient en avoir besoin.

Ces conclusions sont adoptées, après une courte discussion.

La séance est levée à 8^h 50^m.

Les Secrétaires,
BAKHUYSEN, MOISSAN.

SECTION DES SCIENCES.

QUATRIÈME SÉANCE, TENUE LE SAMEDI 20 AVRIL 1901.

Présidence de M. Darboux.

La séance est ouverte à 10^h 10^m par M. Darboux, Président.

La parole est donnée à M. Moissan pour la lecture du procès-verbal de la première séance du mardi 16 avril 1901.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Moissan donne ensuite lecture des procès-verbaux de la deuxième séance du 16 avril 1901, de la troisième séance du 18 avril 1901 et de la quatrième séance du 20 avril 1901.

Tous ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sans discussion.

La séance est levée à 10^h 20^m.

Les Secrétaires,
BAKHUYSEN, MOISSAN.

PIÈCES ANNEXES DE LA DEUXIÈME PARTIE.

I.

Commission biologique chargée par la Section des Sciences d'examiner les projets inscrits à l'ordre du jour sous les nos 8 et 9.

Cette Commission s'est réunie deux fois sous la présidence de M. W. His, Vice-Président de la Section des Sciences.

Dans sa première séance, ouverte le mardi 16 avril à 4^h 10^m, elle a pris connaissance du Rapport et des explications de M. Marey sur le projet portant le n° 8 de l'ordre du jour et elle a adopté les conclusions de ce Rapport. Elle a en même temps commencé la discussion du projet portant le n° 9 (Anatomie du cerveau).

Dans sa seconde séance tenue le jeudi matin 18 avril, elle s'est mise d'accord sur les conclusions qui ont été soumises le même jour à la Section des Sciences et à l'Assemblée plénière. (Voir pp. 31 et 46.)

II.

Commission du trentième méridien chargée par la Section des Sciences d'examiner le projet inscrit sous le n° 7 à l'ordre du jour.

Cette Commission s'est réunie le 16 avril à 4^h 10^m. Elle a pris connaissance du Rapport du Dr Gill et des cartes qui l'accompagnent.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Helmert, général Basot, van de Sande Bakhuisen, Bouquet de la Grye, Darboux, etc., elle a arrêté le projet de résolution qui a été présenté le même jour à la Section des Sciences et le mercredi 17 avril à l'Assemblée plénière. (Voir pp. 25 et 45.)

TROISIÈME PARTIE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SECTION DES LETTRES).

PREMIÈRE SÉANCE, TENUE LE MARDI 16 AVRIL 1901.

Présidence de M. Diels.

La séance est ouverte à 2^h30^m.

M. Gomperz est nommé secrétaire de la Section, M. Müntz secrétaire adjoint.

M. Krumbacher a la parole pour exposer le programme du *Corpus* des Diplômes grecs.

M. Jireček appuie ce projet.

M. Goldziher déclare qu'il soumettra à l'Académie de Budapest *ad referendum* la résolution qui sera adoptée par l'Association internationale.

M. d'Oldenbourg annonce que l'Académie de Saint-Petersbourg publiera les Diplômes grecs recueillis au mont Athos, mais qu'elle est prête à soumettre cette publication aux règles générales adoptées par l'Association.

M. le Président annonce que l'Académie de Berlin n'a pas l'intention de s'associer à la publication.

M. Krumbacher fait observer que son programme peut prêter à révision; il insiste sur la nécessité de se borner aux documents en langue grecque, vu que ces documents représentent le plus souvent un ensemble de faits bien concret.

M. Mommsen combat cette manière de voir; il objecte que tous les recueils de la nature de celui que préconise M. Krumbacher répondent à des divisions géographiques ou politiques nettement déterminées. Il ajoute que l'Académie de Berlin adhérerait peut-être si le projet se limitait à une région spéciale.

M. **Krumbacher** se déclare prêt à un certain nombre de modifications et demande la nomination d'une Commission spéciale.

Cette Commission sera composée de MM. Krumbacher, Mommsen, Gelzer, Heiberg, Omont, d'Oldenbourg, Jireček.

L'Assemblée passe à l'examen de la proposition relative à la publication d'une Encyclopédie de l'Islam.

M. **Karabaček** appuie le projet, qui émane de trois Congrès internationaux d'orientalistes.

M. **Barbier de Meynard** parle dans le même sens; tout en estimant qu'un travail de cette nature doit être placé sous l'autorité d'un spécialiste, il insiste pour que les Académies constituantes accordent à l'œuvre un concours matériel.

M. **Sachau**, tout en constatant l'intérêt du projet, objecte qu'il s'agit, dans une certaine mesure, d'une entreprise de librairie. Or l'Académie de Berlin ne croit pas devoir s'associer à une œuvre qui ne rentre pas dans le domaine de l'érudition pure.

M. **Karabaček** réplique qu'il n'est pas indispensable que toutes les Académies faisant partie de l'Association internationale adhèrent au projet de publication. Il ajoute que l'Encyclopédie des sciences mathématiques a été entreprise par des Académies, non par des éditeurs.

M. **Goldziher** défend le même point de vue. Les différents Congrès d'orientalistes ont, depuis longtemps déjà, décidé de demander aux Académies leur participation matérielle. Il s'agit d'un vrai travail d'érudition, non d'une compilation proprement dite; la part la plus large sera faite aux recherches originales.

M. **Barbier de Meynard** déclare que l'œuvre, tout en gardant un caractère strictement scientifique, pourra rendre une foule de services pratiques qui méritent les sympathies des Académies comme des Gouvernements.

M. **Sachau** réplique qu'il y a une grande différence entre une encyclopédie et des travaux originaux approfondis. La tâche des Académies consiste à encourager les recherches indépendantes. Les arguments produits jusqu'ici prouvent que l'œuvre pourra prospérer sans le concours des Académies. Il ne manque que de l'argent. Or, il s'agit de savoir si

l'Association internationale n'a d'autre mission que de procurer des fonds aux entreprises en cours d'exécution. C'est là une question du plus haut intérêt pour l'avenir de l'Association.

Du moment, d'ailleurs, où l'Académie royale de Berlin n'a pas cru devoir approuver cette publication, M. Sachau estime qu'il ne lui appartient pas de se prononcer en sa faveur.

M. **Gomperz** s'attache à combattre les objections précédentes. L'Académie de Vienne, dont il est le délégué, a pour principe de n'accorder de subvention qu'aux ouvrages prêts pour l'impression.

M. **Fischer** défend également le projet. Il affirme que l'Encyclopédie serait utile même à ceux qui ne s'occupent pas spécialement d'études orientales.

M. **Guidi** fait connaître que l'Académie des Lincei est également favorable à la publication.

Après plusieurs observations faites par MM. Boissier et Wallon, M. le **Président** met aux voix l'adoption du projet en ajoutant qu'il y aura lieu de distinguer entre les Académies qui jugent l'œuvre utile et celles qui y prendront part.

M. **Karabaček** déclare qu'il ne s'agit que d'un vote préliminaire, qui ne liera aucune Académie.

M. **Sénart** demande également à réserver les droits de chaque Académie.

Le vote est formulé comme suit :

La Section des lettres de l'Association, reconnaissant la grande importance de l'Encyclopédie de l'Islam, lui donne son approbation entière.

Cette première proposition est adoptée à l'unanimité de 14 votants.

M. le **Président** demande ensuite quels sont les délégués qui ont reçu de leur Académie la mission d'appuyer le projet, sans engager en quoi que ce soit la participation financière de leur Académie.

Sont favorables : les Académies d'Amsterdam, Bruxelles, Christiania, Copenhague, Leipzig, Munich, Paris (Académie des Inscriptions), Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne.

Émettent un vote négatif : les Académies de Berlin et de Göttingue.

M. Karabaček demande que les douze Académies favorables nomment chacune un délégué, chargé de les représenter au sein du Comité de direction de l'Encyclopédie de l'Islam.

M. Fredericq propose de réunir mercredi prochain les délégués favorables à la proposition, après la séance plénière.

La séance est levée à 4^h 15^m.

GOMPERZ.

SECTION DES LETTRES.

DEUXIÈME SÉANCE, TENUE LE VENDREDI 19 AVRIL 1901.

Présidence de M. Diels.

La séance est ouverte à 9^h 15^m.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture des résolutions adoptées par les Commissions du *Corpus* des Diplômes grecs, et de l'Encyclopédie musulmane.

M. Krumbacher communique le vœu formulé par la Commission du *Corpus*.

Ce vœu est ainsi conçu :

1° L'Assemblée générale de l'Association des Académies approuve en principe le projet d'une publication générale des documents grecs du moyen âge proposé par l'Académie de Munich.

2° Les Académies qui s'intéresseront à ce projet nommeront par correspondance entre elles une Commission chargée d'élaborer un plan définitif et d'étudier les détails de la publication.

3° La Commission proposera le plan définitif à la sanction de la prochaine Assemblée générale de l'Association internationale des Académies.

Ont émis un vote favorable les Académies d'Amsterdam, Bruxelles, Copenhague, Göttingue, Leipzig, Munich, Paris (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Paris (Académie des Sciences morales et politiques), Rome, Saint-Petersbourg, Vienne.

Le délégué de l'Académie de Berlin a émis un vote négatif.

Les délégués des Académies de Buda-Pesth et de Christiania se sont abstenus.

La proposition est adoptée.

M. **Gomperz** communique les résultats des travaux de la Commission de l'Encyclopédie musulmane.

M. **Kern** a la parole sur le projet de publication d'une édition critique du Mahâbhârata. Il estime que ce projet est prématuré et propose de demander au gouvernement anglais de faire dresser un catalogue aussi complet que possible des manuscrits conservés dans les Bibliothèques de l'Inde.

M. **Karabaček** déclare que c'est par erreur que le projet a été soumis à l'Association.

MM. **Sénart**, **Gomperz**, **Leo** et **Sachau** appuient le vœu émis par M. **Kern**; il serait à souhaiter que l'Association intervint auprès du Gouvernement anglais.

La Section adopte le vœu dont le texte a été reproduit ci-dessus (voir p. 36).

M. **Glasson** entretient la Section du projet de publication de toutes les lois intéressant la Condition civile des étrangers dans les divers pays. Il déclare qu'étant donnée l'absence de jurisconsultes étrangers dans la session actuelle, il propose de renvoyer la question au prochain Congrès.

M. **Picot** demande que, tout en ajournant la question, l'on désigne dès à présent un rapporteur. M. **Glasson** est nommé rapporteur.

La Section passe à la discussion du projet de publication d'un *Corpus* des Mosâïques païennes et chrétiennes jusqu'au ix^e siècle inclusivement. M. **Müntz** propose de renvoyer ce projet (qui n'a pas été communiqué en temps utile à l'Association) à l'examen de Comités spéciaux qui seraient nommés par chaque Académie.

M. **Perrot** insiste sur l'intérêt de la publication.

Le projet de renvoi présenté par M. **Müntz** est adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de création d'un Organe spécial pour les inscriptions ne rentrant pas dans le cadre latin, grec ou sémitique.

M. **Lieblein** appuie ce projet dont l'initiative remonte à MM. **Bugge**, de Christiania, et **Michel Bréal**.

M. Bréal expose à grands traits l'utilité de la publication.

M. Sachau demande plusieurs modifications : il estime qu'il faudrait séparer les inscriptions en langues étrusque et ibère, des inscriptions de l'Asie Mineure. Il insiste en outre sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser des missions pour rechercher les inscriptions inédites.

M. Philippe Berger appuie l'opinion émise par M. Sachau.

M. Bréal déclare limiter son projet à la publication d'un recueil.

M. Perrot ajoute qu'il serait peut-être téméraire d'organiser des missions ayant un objectif aussi spécial.

M. Mommsen insiste sur l'intérêt que présenterait la fondation d'un recueil analogue à l'*Ephemeris epigraphica*.

M. de Lasteyrie propose la nomination préliminaire d'une Commission.

M. Gomperz, tout en se montrant favorable, fait des réserves au sujet de ce projet, qui n'a pas été communiqué en temps utile à l'Association internationale.

M. le Président propose de renvoyer la question à l'examen des différentes Académies. Cette proposition est adoptée.

M. Mommsen, au sujet du projet de publication d'un *Corpus nummorum*, déclare qu'il ne demande pour son projet qu'une prise en considération et la nomination d'un Comité qui soumettrait à la prochaine Assemblée générale un projet définitif.

M. Babelon rappelle que l'Association se trouve en présence d'une publication déjà engagée. Un demi-volume du *Corpus* a en effet déjà paru par les soins de l'Académie de Berlin. M. Babelon signale, d'autre part, le travail commencé par M. Waddington sur la numismatique de l'Asie Mineure et qui paraîtra incessamment sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il annonce également son intention de s'occuper de la numismatique de l'Afrique grecque, sous les auspices de la même Académie. Le projet d'un *Corpus nummorum* a donc, en réalité, déjà reçu un commencement d'exécution, aussi bien à Paris qu'à Berlin.

M. **Mommsen** répond qu'il connaît parfaitement le travail de M. **Waddington**; mais il n'estime pas que ce travail réponde directement au but que poursuit le *Corpus nummorum*.

Il demande aux Académies constituantes de nommer une Commission chargée d'étudier la division du travail. Pour le moment, il suffirait d'émettre un vœu favorable sur l'utilité de l'entreprise.

M. **Perrot** fait observer que, l'Académie de Berlin ayant déjà publié un premier demi-volume, il lui paraît difficile de faire intervenir l'Association internationale pour élaborer un programme.

M. **Mommsen** répond qu'il regrette de n'avoir pas connu à temps les projets de publication des papiers de M. **Waddington**; sinon, il eût été facile de fondre les deux publications.

M. **Boissier**, tout en constatant l'existence d'un conflit qu'il considère comme irréparable, propose d'accepter d'une manière générale le projet de M. **Mommsen**.

M. **Mommsen** estime que la nomination d'une Commission atténuerait les inconvénients de la concurrence qui se produira fatalement.

La Section décide que le projet de M. **Mommsen** est ajourné à la prochaine session.

Des remerciements sont votés à M. le Président de la Section.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

La séance est levée à 11^h.

E. MÜNTZ.

PIÈCES ANNEXES DE LA TROISIÈME PARTIE.

Procès-verbal de la Commission nommée pour l'examen du projet relatif à la publication d'un Corpus des Diplômes grecs, présenté par l'Académie de Munich.

La Commission s'est réunie le 18 avril.

Présents : MM. Gelzer (Leipzig), Jireček (Vienne). Krumbacher (Munich), Leo (Göttingue), d'Oldenbourg (Saint-Petersbourg), Mommsen (Berlin), Omont (Paris, Académie des Inscriptions), Heiberg (Copenhague).

La Commission approuve, par 6 votes contre 1 (Berlin), les Académies de Budapest et de Christiania s'étant abstenues, les résolutions qui ont été reproduites dans la quatrième séance de l'Assemblée plénière (voir p. 35).

P. KRUMBACHER.

Séance de la Commission de l'Encyclopédie musulmane.

La Commission s'est réunie, le mercredi 17 avril, au Palais de l'Institut, à 8^h 30^m du matin.

Sur les douze Académies qui ont donné leur approbation au projet de l'Encyclopédie musulmane, neuf sont représentées à la séance. Ce sont : Amsterdam (M. de Goeje); Bruxelles (M. Fredericq); Budapest (M. Goldziher); Copenhague (M. Heiberg); Leipzig (M. Fischer); Paris, Académie des Inscriptions (M. Barbier de Meynard); Saint-Petersbourg (M. d'Oldenbourg); Rome (M. Guidi); Vienne (M. Karabacek).

Après avoir attentivement examiné les propositions présentées par M. Karabacek au nom de l'Académie de Vienne, relativement à l'exécution du projet, la Commission arrête les décisions qui ont été reproduites dans la quatrième séance de l'Assemblée plénière (voir p. 35).

QUATRIÈME PARTIE.

STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

ET

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I.

STATUTS ADOPTÉS DANS LA CONFÉRENCE TENUE A WIESBADEN
LES 9 ET 10 OCTOBRE 1899.

§ 1.

1° Les Académies et Sociétés savantes représentées à Wiesbaden ont décidé de fonder une union internationale des principaux corps savants du monde entier qui prendra le nom suivant : *Association Internationale des Académies*.

2° Les Membres de cette Association sont les Académies suivantes (par ordre alphabétique) :

- I. L'Académie royale des Sciences de Prusse, à Berlin.
- II. La Société royale des Sciences, à Göttingue.
- III. La Société royale des Sciences de Saxe, à Leipzig.
- IV. La Société royale, à Londres.
- V. L'Académie royale des Sciences de Bavière, à Munich.
- VI. L'Académie des Sciences de l'Institut de France, à Paris.
- VII. L'Académie royale des Lincei, à Rome.
- VIII. L'Académie impériale des Sciences, à Saint-Pétersbourg.
- IX. L'Académie impériale des Sciences, à Vienne.
- X. L'Académie nationale des Sciences, à Washington.

3° Seront invitées à en faire partie les Académies suivantes (par ordre alphabétique) :

- I. L'Académie royale des Sciences à Amsterdam;

- II. L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique à Bruxelles;
- III. L'Académie hongroise des Sciences à Budapest;
- IV. La Société des Sciences à Christiania;
- V. La Société royale des Sciences à Copenhague;
- VI. L'Académie royale de l'Histoire à Madrid;
- VII. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, à Paris;
- VIII. L'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France, à Paris;
- IX. L'Académie royale suédoise des Sciences à Stockholm.

4° L'adhésion de chacune de ces Académies résultera d'une déclaration envoyée à l'Académie de Berlin avant le 1^{er} mai 1900.

§ 2.

1° L'admission d'une nouvelle Académie ne pourra se faire qu'à une majorité des deux tiers des Académies associées.

2° Elle ne pourra être proposée que par l'une des Académies associées.

3° Chaque Académie peut, en tout temps, se retirer en faisant une déclaration, soit au Comité (§ 9), soit à l'Assemblée générale (§ 5).

§ 3.

1° L'Association a pour but de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'intérêt général qui seront proposés par une des Académies associées et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays.

2° Chaque Académie se réserve, dans chaque cas particulier, le droit de prêter ou de refuser son concours, ainsi que le choix des voies à prendre et des moyens à employer.

§ 4.

Les organes de l'Association sont :

- a. L'Assemblée générale;
- b. Le Comité.

§ 5.

1° A l'Assemblée générale, chaque Académie envoie autant de délégués qu'elle le juge convenable.

2° L'Assemblée générale comprend deux Sections : la Section des Sciences et la Section des Lettres.

3° Chaque Académie peut, suivant sa composition, envoyer des délégués à l'une des Sections seulement, ou aux deux.

4° Dans les Assemblées générales, il y a des séances plénières et des séances de Sections.

5° Dans les séances de Sections, comme dans les séances générales, chaque Académie ne dispose que d'un vote, qui doit être émis par le membre de sa délégation qu'elle aura désigné.

6° Les décisions prises par une des Sections devront être simplement communiquées en assemblée plénière ; elles n'ont besoin de confirmation que dans les cas où les intérêts des deux Sections sont engagés. Dans les cas d'urgence, le Comité peut provoquer par voie de correspondance la décision des Académies associées.

§ 6.

1° L'Assemblée générale se tient tous les trois ans.

2° Sur la proposition du Comité ou d'une des Académies associées, sa réunion pourra être avancée ou retardée, si cette proposition est approuvée à la majorité des votes émis par les Académies.

3° Des réunions extraordinaires d'une seule Section peuvent, avec l'assentiment de la moitié au moins des Académies représentées auprès de cette Section, être ordonnées par le Comité.

§ 7.

La convocation d'une réunion est faite par le Président du Comité.

§ 8.

Le lieu des réunions est fixé chaque fois, pour la réunion suivante, par l'Assemblée générale.

§ 9.

1° Dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, l'Association est représentée par le Comité ; chaque Académie y délègue un ou deux de ses membres, suivant qu'elle prend part à l'une des Sections ou aux deux.

2° Dans les réunions générales du Comité, les deux délégués d'une même Académie ne disposent que d'une voix.

3° Le Comité a un Président et un Vice-Président, qui doivent appartenir à des Sections différentes.

4° Le Président du Comité est le délégué de l'Académie directrice (§ 9, 9°), et, dans le cas où cette Académie a deux délégués, celui des deux qu'elle aura elle-même désigné.

5° Le Vice-Président est élu par le Comité en séance plénière, parmi les Membres de celle des deux Sections à laquelle il doit appartenir.

6° Le Comité accomplit sa tâche, suivant les cas, soit dans des réunions, soit par voie de correspondance, et cela, dans son plenum ou dans chacune de ses Sections.

7° D'ailleurs, il fait lui-même son règlement.

8° Pour chaque réunion générale de l'Association, il dresse un Rapport sur sa gestion.

9° L'Académie directrice est celle du lieu dans lequel doit se tenir la plus prochaine réunion générale.

10° Le changement d'Académie directrice s'effectue cependant, non pas exactement à la fin d'une Assemblée générale, mais à la fin de l'année civile dans laquelle s'est tenue cette Assemblée.

11° Les pouvoirs du Comité expirent et doivent être renouvelés au moment de ce changement.

§ 10.

Pour la prise en considération, l'étude ou la préparation d'entreprises et de recherches scientifiques d'intérêt international, des Commissions internationales spéciales peuvent, sur la proposition d'une ou de plusieurs des Académies associées, être instituées, soit par l'Assemblée générale ou l'une de ses deux Sections; soit, dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, par le Comité ou l'une de ses deux Sections.

§ 11.

1° L'assentiment des deux tiers des Académies associées est nécessaire pour toute modification ou toute extension des statuts.

2° Toute proposition relative à la modification ou à l'extension des statuts doit être présentée par le cinquième au moins des Académies associées. Elle doit être transmise par écrit au Comité et contenir le libellé des décisions proposées.

3° Le Comité communique aussitôt que possible la proposition aux Académies associées. Entre cette Communication et le vote sur la proposition, il doit s'écouler un intervalle d'au moins six mois.

4° Ce vote doit avoir lieu, soit en séance plénière de l'Assemblée générale, soit par une déclaration envoyée au Comité.

II.

RÈGLEMENT RELATIF A LA PRÉSENTATION DES PROJETS ET PROPOSITIONS QUI SERONT SOUMIS
A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES.

(Adopté dans les Séances plénières du 16 et du 17 avril 1901.)

1. Des propositions nouvelles ne pourront être mises aux voix et définitivement résolues qu'après avoir été envoyées, trois mois auparavant, à toutes les Académies de l'Association internationale.
 2. A la réception de chaque proposition nouvelle, le Président du Comité provoque par correspondance un vote des Académies constituantes sur la question de savoir si la proposition est de celles qui peuvent être utilement étudiées et discutées par l'Association internationale.
 3. La proposition n'est mise à l'ordre du jour que si la majorité des Académies constituantes s'est prononcée pour l'affirmative.
 4. Dans le cas contraire, le Président du Comité fait connaître d'une manière détaillée le résultat du vote, afin que les Académies qui étaient favorables à la discussion de la proposition puissent, si elles le jugent convenable, se concerter pour y donner telle suite qu'elle leur paraîtra comporter.
-

III.

RÈGLEMENT COMPLÉTANT LE § 10 DES STATUTS.

(Adopté par l'Assemblée plénière sur la proposition de l'Académie nationale de Washington dans les Séances du 16 et du 17 avril 1901.)

§ 10 *des Statuts*. — Pour la prise en considération, l'étude ou la préparation d'entreprises et de recherches scientifiques d'intérêt international, des Commissions internationales spéciales peuvent, sur la proposition d'une ou de plusieurs des Académies associées, être instituées, soit par l'Assemblée générale ou l'une de ses deux Sections; soit, dans l'intervalle entre deux Assemblées générales, par le Comité ou l'une de ses deux Sections.

Règlement. — 1. Ces Commissions spéciales seront composées de savants que les Académies pourront choisir, même en dehors d'elles, à raison de leur compétence relativement aux questions à discuter.

2. La date de la première réunion de ces Commissions sera fixée par le Président de l'Association ou par le Président du Comité; et, dans cette première réunion, la Commission fera elle-même son règlement.

3. Chaque Commission spéciale fera un rapport, contenant telle ou telle recommandation qu'elle jugera utile, au Président du Comité, qui le transmettra aux Académies constituantes.

4. Le Président du Comité aura toutefois la faculté, s'il le juge convenable, de soumettre le rapport au Comité lui-même, avant de le transmettre aux Académies constituantes, et le Comité pourra renvoyer le rapport, pour plus ample informé, à la Commission qui l'aura présenté.

IV.

RÈGLEMENT FINANCIER.

(Adopté par l'Assemblée plénière dans la Séance du 16 avril 1901.)

1. Chaque Académie aura à pourvoir aux frais de voyage de ses délégués.
2. Les menus frais d'écriture et de correspondance seront supportés par l'Académie directrice.
3. Chacune des Académies associées aura à pourvoir à l'impression des projets et des rapports qu'elle soumettra au Comité. Elle devra faire tirer ces communications à 300 exemplaires, au moins, en envoyer 10 exemplaires à chaque Académie associée et 100 à l'Académie directrice.
4. Les mêmes règles de distribution seront suivies en ce qui concerne les impressions et les traductions ordonnées directement par le Comité. Pour ces dépenses et toutes autres dépenses d'administration, les Académies verseront au Comité une somme annuelle dont le maximum sera de 200^{fr} et qui sera fixée au commencement de chaque période de trois ans par le Comité. Il sera rendu compte à l'Assemblée générale de l'emploi des sommes qui auront été ainsi versées.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des délégués des diverses Académies qui ont pris part aux travaux de la session..	7
Ordre du jour de l'Assemblée générale.....	12
Pièces présentées par les Académies à l'appui des projets précédents.....	14

PREMIÈRE PARTIE.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

Première séance, tenue le mardi 16 avril 1901.....	17
Deuxième séance, tenue le mercredi 17 avril 1901.....	24
Troisième séance, tenue le jeudi 18 avril 1901.....	31
Quatrième séance, tenue le samedi 20 avril 1901.....	35
Pièces annexes de la première Partie.....	40

DEUXIÈME PARTIE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SECTION DES SCIENCES).

Première séance, tenue le mardi 16 avril 1901.....	43
Deuxième séance, tenue le mardi 16 avril 1901.....	45
Troisième séance, tenue le jeudi 18 avril 1901.....	46
Quatrième séance, tenue le samedi 20 avril 1901.....	47
Pièces annexes de la deuxième Partie.....	48

TROISIÈME PARTIE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SECTION DES LETTRES).

Première séance, tenue le mardi 16 avril 1901.....	49
Deuxième séance, tenue le vendredi 19 avril 1901.....	52
Pièces annexes de la troisième Partie.....	56

QUATRIÈME PARTIE.

STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE ET DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. — Statuts adoptés dans la Conférence tenue à Wiesbaden les 9 et 10 octobre 1899...	61
II. — Règlement relatif à la présentation des projets et propositions qui seront soumis à l'Association internationale des Académies.....	62
III. — Règlement complétant le § 10 des statuts.....	63
IV. — Règlement financier.....	64
TABLE DES MATIÈRES.....	65

ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES

ACADÉMIES.

16 AVRIL-20 AVRIL 1901.

ARCHIVES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADEMIES,

PIÈCE N° 3.
